$50 DE RECOMPENSE
Seront payées pour l'arrestation du nommé HENRY BURNS, qui a disparu il y a environ deux mois. Il est de petite taille et trapu, son visage et ses yeux sont gonflés par l'intempérance; il a été [illegible] à bord d'une goëlette faisant les voyages du Lac, au Vieux Bassin et aux marchés aux bestiaux. BERNARD FREELAND.
11 déc Presse à coton d'Orléans.

A VENDRE—Une paire de CHIENS d'arrêt à long poil, parfaitement dressés. S'adresser à S. & A. Boulie, No. 46, rue [illegible]
11 déc

PORC—[illegible] barils mess et prime, à l'inspection, à vendre par JOHN R. SHAW & co.
11 déc 24 Poydras

BŒUF—200 barils mess, prime et marchand, à l'inspection, à vendre par JOHN R. SHAW & co,
11 déc 24 Poydras

LANGUES DE BUFFALO—[illegible] douzaines fraîches, à vendre par JOHN R. SHAW & co,
11 déc 24 Poydras

CUIRS DE BUFFALO—100 cuirs passables pour habitation, à vendre par JOHN R. SHAW & co,
11 déc 24 Poydras

DUVET—Quelques sacs en débarquement et en magasin, à vendre par JOHN R. SHAW & co,
11 déc 24 Poydras

GRAISSE—200 barillets et 40 barils, à vendre par JOHN R. SHAW & co,
11 déc 24 Poydras

FARINE—300 barils marque de l'Aigle de St. Louis, à vendre par GEO. & ROBT. BUCHANAN & co,
11 déc 82 Tchoupitoulas

BACON—Quelques barriques plats cotes et jambons, à vendre pour clore des consignations, par GEO. & ROBT. BUCHANAN & co,
11 déc 82 Tchoupitoulas

FARINE de Sarrazin en demi barils, à vendre par GEO. & ROBT. BUCHANAN & co,
11 déc 82 Tchoupitoulas

FARINE—200 barils marque D. D. Pages, en débarquement du steamboat Champlain, à vendre par GEO. & ROBT. BUCHANAN & co,
11 déc 82 Tchoupitoulas

BŒUF mess en demi barils, en magasin et à vendre par GEO. & ROBT. BUCHANAN & co,
11 déc 82 Tchoupitoulas

EAU DE VIE DU PAYS—100 barils, à vendre par FIELD & co,
11 déc 30 Vieille Levée

CAMPHRE ET SALERATUS—5 barils à vendre par FIELD & co, 30 Vieille Levée
11 déc

RAISINS DE MALAGA—1000 caisses de Krasler, à vendre par FIELD & co,
11 déc 30 Vieille Levée

INDIGO—3 caisses de Manille et onze surons d'Espagne, à vendre par FIELD & co,
11 déc 30 Vieille Levée

BEURRE et Fromage de Goshen, à vendre par FIELD & co, 30 Vieille Levée
11 déc

HUILE et Blanc de Baleine—8000 gallons huile et 300 caisses blanc de baleine, à vendre par
11 déc FIELD & co, 30 Vieille Levée

BLANC de Plomb et Carreaux de Vitres—2,900 barillets blanc de Plomb, 1,600 carreaux de vitres, 1,000 gallons huile de graine de lin, à vendre par
11 déc FIELD & co, 30 Vieille Levée

Vins de choix.
F. & J. LACOSTE, No. 105, rue Royale,
Offrent à vendre à leurs habitués et au public, en débarquement du navire la Ville de Bordeaux, les vins suivants: Saint Emilion, St. Estèphe Médoc, St. Julien Médoc, Chateau Margaux, Chateau Laffitte et Sauterne, etc.
Ces vins avantageusement connus depuis longtemps sur la place, par leur bonne qualité et toujours choisis sur place par le père des soussignés, méritent l'attention du public.
Aussi à vendre Anisette superfine de Champion et un assortiment complet de bouchons.
11 déc F & J LACOSTE.

GORDON PLUMMER,
Arbitre pour les avaries de Navires,
(Au bureau de G. R. Stringer Not. Pub.)
No. 38, rue du Camp.
REFERENCES:
MM. S. & J. P. Whitney & Co.—Nouvelle Orléans.
Th. N. Cazneau courtier d'assurance, N. York.
Jos. H. Adams, Président de la Comp. d'Ass. N. E. M. Boston.
Sam. G Walker, courtier d'Assurance, Philadelphie.
Protets, Pertes, Avaries &c. réglés avec promptitude. 9 dec—3

LE DOCTEUR COLLON, Chirurgien Pédicure, récemment arrivé dans cette ville, a l'honneur d'informer le public, et particulièrement les personnes gênées dans leur marche, qu'il extirpe sans douleur les corps aux pieds, les oignons, durillons, et guérit de la douleur incommodité des ongles qui entrent dans les chairs. Les avantages de sa méthode sont tels qu'on peut immédiatement mettre une chaussure aussi étroite que possible et marcher commodément. Enfin il offre aux personnes qui voudront l'honorer de leur confiance tout ce qu'on peut désirer de l'utile et du confortable.
Références: MM. Roger, consul de France, Ch. Odier, Ronald, Gaston Field, et Louis Lucas.
On recevra des ordres chez M. Victor Hébert, libraire, No. 149, rue de Chartres. 9 déc—6

F & J LACOSTE,
105, rue Royale, entre Conti et St. Louis,
Offrent à vendre en débarquement du navire Louis XIV, venant du Havre:
Balzorines diverses, châles velours ottomans, thibets et barrèges; châles barèges, écharpes moirées et velours ottomans, gants et mitaines de soie; do do thibets, merinos, filet; mousseline de laine, bas de soie, bretelles, peignes, parfumeries, &c. &c.
Ils offrent aussi un lot de cerises à l'eau-de-vie de Baden frère (dernière récolte). 9 déc

CAFE—50 sacs prime de la Havane, en débarquement du b.ick Tal, à vendre par J. N. BICULFI, 16, Tchoupitoulas.
9 déc—2

CIGARES de la Havane—Un assortiment complet, à vendre par J. N. BICULFI,
9 déc—2 16, Tchoupitoulas.

A VENDRE en débarquement du navire Ville-de-Bordeaux:
1400 boîtes et demi-boîtes sardines à l'huile, 600 de do petits pois, 200 de cèpes à l'huile, 75 do de haricots verts, 30 do de asperges, 60 do composant un assortiment de fruits, 6 caisses fruits au jus, par
9 dec CHS DUFOUR, rue Conti, 11

BOTTES et Brodequins—150 caisses formant un assortiment général pour hommes, femmes, enfans et pour nègres, à vendre par
9 dec ISAAC BRIDGE, 76, Magasins

HABILLEMENTS—10 petites caisses habillements, pantalons de Denims, cotonnade, Kersey et Jean du Kentucky, habits de Derry, chemises de flanelle, unie et rayée, chemises de coton, dito de calicot et de toile, à vendre par ISAAC BRIDGE, 76, Magasins 9 d-c

MARCHANDISES diverses—20 demi barils bœuf mess, 12 rouleaux cordes du Missouri, 4 barils haricots blancs, 200 caisses blanc de baleine, 150 do. savon, à vendre par LINDLEY & RUSSELL,
9 dec 95, Tchoupitoulas

MARCHANDISES du pays, en magasin et à vendre par le soussigné—5 caisses habillements de kersey pour nègres, 12 dito indiennes et baltorinne, 30 dito toile blanche et drap et à chemise, 3[4], 7[8] et 4[4], 10 balles toile à chemise prime écrue.
9 dec ISAAC BRIDGE, 76, Magasins.

NEGRES—Deux beaux nègres de 17 à 19 ans, à vendre à des conditions raisonnables, s'adresser à
9 dec PRICE & FROST, 20, Poydras

SAVON No. 1 extra, blanc et de toilette, marque Wm. Jackson, et chandelles moulées, à vendre par
9 dec ISAAC BRIDGE, 76 Magasins.

COFFRES FORTS à l'épreuve du feu, patentés et améliorés de Salamandre, de différentes dimensions et formes, à vendre par
9 dec ISAAC BRIDGE, 76, Magasins

GRAISSE—150 barillets prime supérieure, en débarquement et à vendre par
SHULTZ, HADDEN & LEACH,
9 dec 20 Poydras.

TOILE, cordes et ficelle d'emballage à vendre par SHULTZ, HADDEN & LEACH,
9 dec 20 Poydras

BACON—Plats cotés et épaules, à vendre par SHULTZ, HADDEN & LEACH,
9 dec 20, Poydras

CUIR pour semelle, à vendre par SCHULTZ, HADDEN & LEACH,
9 dec 20, Poydras

CRAIE—40 tonneaux de craie, à vendre par
9 dec LEVI H GALE, 93, rue Commune

MARCHANDISES diverses en magasin et à vendre—25 sacs Café de la Havane, dernièrement reçu, 1000 gallons Huile de baleine blanche d'hiver, Café de Rio prime vert, 103 caisses Sucre blanc, jaune et brun de la Havane, 100 caisses blanc de baleine excellent New Bedford, Genièvre de Hollande en pipes, qualité supérieure, 300 paniers Anisette de France, à vendre par
14 nov L. CANTIN, 42 Gravier

AVIS LEGAUX.

Vente par le juge de la paroisse de Jefferson, Etat de la Louisiane.
LUNDI, le 11ème jour de décembre prochain, à 11 heures du matin, à l'ancienne résidence de Etienne Dastugue, à l'encoignure des rues St. Amand et St. Andrew, ville de Lafayette, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse de Jefferson, pour le compte de la succession de Etienne Dastugue, les articles suivans, savoir:
Un Lit et Literie,
Une Armoire,
Une paire de Tables, et d'autres articles trop nombreux à mentionner.
Conditions de la vente: comptant.
Donné sous ma signature et le sceau, le 20 novembre 1843.
1 déc—3 en 10 P. F. SMITH, juge.

Vente par le Juge de la paroisse Jefferson—Etat de la Louisiane.
SAMEDI le 30 décembre prochain, à 11 heures A. M., à l'ancienne résidence de Etienne Dastugue, décédé, à l'encoignure des rues St. Amand et St. Andrew, ville de Lafayette, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse de Jefferson, pour le compte de la succession de Etienne Dastugue.
L'esclave Mary, âgée de plus de cinquante ans.
Conditions de la vente, comptant.
(L. S.) Donné sous ma signature et le sceau, ce 20 novembre 1843. P. F. SMITH,
1 dec—4en30j Juge

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.
Je certifie par le présent que le jugement dont la teneur suit a été rendu dans cette Cour le 22 juillet 1843.—No. 18,960.—Marguerite A. A. Delarue, épouse de Joseph Tralicher, vs. Joseph Tralicher son mari.—Decret: Il est ordonné, adjugé et décrété que la plaignante est séparée de biens avec Joseph Tralicher son mari, que la plaignante recouvrera les meubles qui sont sa propriété, et la somme de six cents piastres ($600) avec les intérêts du jour de la demande judiciaire, à savoir le 8 mai 1843, et les frais de l'affaire, avec tous les priviléges garantis à la femme mariée.
Nouvelle Orléans, le 25 juillet 1843.
(Signé) CHARLES MAURIAN, juge.
(L. S.) En foi de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, le 2ème jour de l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quarante-trois, et la soixante huitième année de l'indépendance des E.-U.
LOUIS R. COURTIN,
1 déc3 en 20 Député Greffier.

COUR DES PREUVES.—Attendu que James W. Zacharie et Théodore F. F. Zacharie ont présenté une pétition à la Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Thomas E. Ives, décédé ab intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déclarer, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. W. F. C. DUPLESSIS,
7 dec—3 en 10 Régistar des Testamens

LE soussigné offre à vendre à bon marché, pour du comptant, en débarquement du navire Diadem du Havre,
Deux caisses Bas coton gris pour femme, forte jambe.
NUMA LACOSTE,
4 nov— rue Royale, 103, à côté de la banque d'Et

CHAUDIERES A SUCRE.—Le soussigné a actuellement en débarquement du navire Caledonia Brander, de Philadelphie, un nouvel assortiment de chaudières à sucre en fonte, de la manufacture de Isaac N. Morris & Co., sur lequel il appelle l'attention des planteurs. Un assortiment de ces chaudières est constamment dans les magasins de [illegible]
JAMES D. DENEGRE, 16 Douane.
Les chaudières dont il est question dans l'annonce ci-dessus et dont j'ai fait usage, sont un article que je recommande en toute confiance aux habitans sucriers.
E. A. MORGAN,
Orange Grove

CHAUDIERES A SUCRE PATENTEES—Le soussigné agent de MM. [illegible] P. Morris & Co. de Philadelphie, [illegible] un assortiment de ces chaudières qu'il recommande en toute confiance aux habitans. Des chaudières peuvent être vues à l'habitation de Mr. [illegible] au Détour des Anglais, auquel il est référé. Le soussigné exécutera tous les ordres qui lui seront donnés pour chaudières, grilles, fourneaux et autres articles du genre.
[illegible] par le navire United States, une quantité de [illegible]
[illegible] DENEGRE,
16, Douane.

[illegible] d'hiver et d'automne—[illegible]
JARVIS & ANDREWS,
[illegible] Commune et 7 Canal.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
CONSEIL GENERAL.
ORDONNANCE pour imposer une taxe sur les personnes qui viennent passer dans la ville de la Nouvelle-Orléans des [illegible] affaires.
Arrêté [illegible], qu'après le premier janvier prochain toute personne qui ne sera pas citoyen de l'Etat de la Louisiane et qui ne résidera pas dans cette ville, qui fera des affaires commerciales, dans les limites d'une des trois municipalités, qui achètera ou vendra aucun espèce de produits ou de marchandises, qui achètera ou vendra des lettres de change, qui fera des avances d'argent sur consignation de produits ou marchandises, recevra ou expédiera des marchandises moyennant commission, paiera une taxe de cent piastres à la Municipalité dans les limites de laquelle il réside temporairement ou dans laquelle il fait temporairement des affaires. La dite taxe de $100 les autorisant à faire des affaires pendant la durée d'une année et pas plus. Bien entendu que ceci ne s'appliquera pas aux négociants déjà établis et reconnus tels et qui occupent un magasin ou comptoir dans la ville et qui paient la taxe fixée par la loi sur les négociants faisant de pareilles transactions, ni aux personnes vendant soit à bord des bateaux ou navires ou sur les levées ou débarcadères, les articles qu'ils peuvent avoir apportés dans cette ville pour être vendus, les dites ventes étant faites dans les délais fixés par la loi.
ARTICLE 2d. Il est de plus résolu que si quelqu'un viole la présente ordonnance en faisant de telles transactions commerciales sans avoir au préalable obtenu une licence comme il est dit dans l'article précédent, la dite personne sera sujette à payer une amende de cinquante à cent piastres, recouvrable par devant toute cour de juridiction compétente, en faveur de la Municipalité dans laquelle il réside temporairement, ou dans les limites de laquelle les affaires auront été faites.
(Signé) C. ROSELIUS, Président.
Approuvé le 26 mai 1843.
(Signé) W. FREHET, Maire.
6 dec—26

A LOUER.—Un bel emplacement très convenable pour un jardinier qui voudrait cultiver les fleurs et le potager, et ayant 4 à 6 vaches. Cette propriété est située rue de l'Independance, en face de la papeterie, et a deux ilets d'étendue. Il s'y trouve un logement convenable et une écurie. On arrangera avec le locataire pour les dépendances, comme charrette, chevaux &c. S'adresser à Mme. Fryer, No. 161, rue Royale, qui offre à vendre des graines fraîches de jardinage et un assortiment de fleurs artificielles, en gros et en détail.
6 dec—30.

POUR CLORE.
LES soussignés voulant clore, offrent à vendre en gros et en détail au plus bas prix, pour du comptant, leur assortiment général de marchandises sèches étrangères et du pays, consistant en:
Drap, pilot cloth, casimir, et tous les articles, convenables pour tailleur.
Mérinos français et anglais, alepine, mousseline de laine, etamine, &c, linge de table en tout genre, toile à draps 5[4] à 12[4], toile d'Irlande pour chemises, bretagne fil, platille blanche et écrue, coutil fil et ginga dito à matelat, colette, planter's use, etc.
Coton blanc et écru, cotonnade, satinette, Kentucky jeans, bas en laine et en coton, foulards soie, mouchoirs batiste, mouchoirs mock Madras, shalls cachemire et imitation flanelle, molleton, calmouck, parapluie soie et en coton, mousseline blanche, broché et unie, dentelle fil et en coton, crêpe, gants, tapis de Bruxelle et autres qualités.
Rubans, soierie d'Italie, alpaca, etc. etc.
DURAND & UZURAU,
6 dec rue de Chartres 67, et rue du Canal, 14.

CAFE—50 sacs Java vieux gouvernement, en débarquement du navire Saratoga de New-York, à vendre par
9 dec E. TROISGROS, 35, Vieille-Levée.

AMIDON—20 barils de la Havane, à vendre par
9 dec E. TROISGROS, 36 Vieille Levée

TABAC—de Cube à vendre par
9 dec E. TROISGROS, 36 Vieille Levée

TABAC du Kentucky—100 balles de 100 livres chaque, à vendre par E. TROISGROS,
9 dec 36 Vieille Levée

SUCRE de la Havane, brun, jaune et blanc, à vendre par
9 dec E. TROISGROS, 36 Vieille Levée

POIVRE—50 sacs, lourd de Sumatra, à vendre par
9 dec E. TROISGROS, 36 Vieille Levée

MR. ADOLPHE PLUCHE partant pour France, invite les personnes qui lui doivent à venir le payer immédiatement, et toutes celles auxquelles il doit à présenter immédiatement leur compte.
S'adresser rue Royale, No. 77. 6 dec—8

SIM. ZACHARI LANDA est à la Nouvelle-Orléans, il est prié de passer chez le soussigné pour affaire qui le concerne. Toute personne pouvant donner des informations sur M. Landa est priée de le faire savoir à
EDM. RANSON,
6 dec—6 chez M. L. Cantin, No. 42, rue Gravier.

HUILE D'OLIVES en grandes bouteilles—1500 paniers de la marque Plagnol et Possel, en bouteilles et demi-bouteilles, à vendre par
6 dec—6 AUG. MOLIER, 90 St. Louis

SARDINES à l'huile—8,000 boîtes en boîtes et demi-boîtes, à vendre par
6 dec—6 AUG. MOLIER, 90 St. Louis

EAU-DE-VIE de Cognac, en débarquement du navire La Ville de Bordeaux.
30 Futailles eau-de-vie de Cognac J. J. Dupuy, à vendre par JORDY & BRASIER,
6 dec—10 69, rue Royale.

PORC—200 barils prime par le steamer Talma, à vendre par WORSLEY & FORMAN,
6 dec 75, Tchoupitoulas.

FICELLE à vendre par WORSLEY & FORMAN,
6 dec 75, Tchoupitoulas.

PLATS COTES—75 barriques à vendre par WORSLEY & FORMAN,
6 dec 75, Tchoupitoulas.

MAIS—500 sacs en magasin, et 20 sacs de patates irlandaises, à vendre par
6 dec DITTRICH & Co. 141, Magasins.

HUILE de baleine—2000 gallons d'automne et d'hiver, en magasin, à vendre par
6 dec WM. FROST & Co. 28, Vieille Levée.

SAVON—300 caisses No. 1, de Boston Valentine & Co Winchester, Eagle et Livermore et fils, pour famille, à vendre par
6 dec WM. FROST & Co. 28, Vieille Levée.

BLANC de Baleine—300 caisses Boston et New-Bedford, à vendre par
6 dec WM. FROST & Co. 28, Vieille Levée.

RIZ—55 barriques frais de la Caroline, à vendre par
6 dec WM. FROST & Co. 28, Vieille Levée

INDIENNES—Quelques caisses garance couleurs foncées à la mode, à vendre par
6 dec WM. FROST & Co. 28, Vieille Levée.

MARCHANDISES DU PAYS—20 caisses toile à drap blanche, 38 pouces, 30 dito écrue dito, à vendre par
6 dec WM FROST & Co. 28 Vieille Levée

TABAC en feuilles de la Havane, première qualité à vendre par REYNAUD & FALLON,
6 dec 34, Tchoupitoulas.

ANISETTE Française—200 paniers à vendre par REYNAUD & FALLON,
6 dec 34, Tchoupitoulas

PAPIER à lettre de France—10 caisses en magasin à vendre par REYNAUD & FALLON,
6 dec 34, Tchoupitoulas.

CUIRS POUR SEMELLE—15 rouleaux, à vendre par REYNAUD & FALLON,
6 dec 34 Tchoupitoulas

CACAO—7 sacs de Caracas et de Guayaquil, à vendre par REYNAUD & FALLON,
6 dec 34 Tchoupitoulas

RAISINS MUSCAT en caisses demi et quart de caisses, dernièrement débarqué et à vendre par
GORDON, WYLIE & co,
6 dec 52 Bienville

CHAPEAUX DE FEUTRE—100 douzaines de toutes qualités, à vendre par
6 dec R. G. HOBBS, 12 Douane

BRODEQUINS RUSSIE—200 caisses formant un assortiment complet, à vendre par
6 dec R. G. HOBBS, 12 Douane

JEANS DU KENTUCKY.—4 caisses article supérieur reçu par le navire Alleghany, de Philadelphie, à vendre par T. & S. TOBY & BOGERT,
6 dec 70 Camp

SAVON JAUNE—100 caisses manufacturé, de Philadelphie, à vendre par
6 dec—3 LINDLEY & RUSSELL, 91 Tchoupitoulas

BLANC DE BALEINE—100 caisses, à vendre par LINDLEY & RUSSELL,
6 dec—3 93 Tchoupitoulas

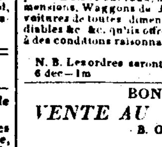

LES soussignés reçoivent constamment de la manufacture de Wilson, Childs & Co. de Philadelphie et ont maintenant en mains un grand assortiment d'Ouvrages de Charonnage, consistant en Voitures légères et fortes, Waggons pour bœufs et chevaux, avec et sans ridelles, différentes dimensions, Waggons de Jersey, Roues de charrettes et de voitures de toutes dimensions, essieux, drays, brouettes diables &c. &c. qu'ils offrent à vendre aux plus bas prix et à des conditions raisonnables. Wm. EMERSON & Co.
150, Tchoupitoulas.
N. B. Les ordres seront exécutés très promptement.
6 dec—1m

BON MARCHE.
VENTE AU PRIX COUTANT.
B. O. VIGNAUD,
No. 41, rue de Chartres.
Voulant clore, vendra au prix coutant pour du comptant. Il engage le public à venir visiter son assortiment d'importation récente, composé des articles suivants:
MEUBLES & GLACES.
Glaces françaises de toutes grandeurs, meubles français, tels que armoires-commode, secrétaires de dames, toilettes, lavabos, tables rondes, dito à jeu, dito à ouvrage, guéridons, fauteuils, dito de bureau et de barbe, écrans, tabourets de piano; petits meubles divers pour enfants.
FANTAISIES POUR ETRENNES.
Tête-à-tête, verre d'eau, flacons, vases, jardinières, coupes, vide-poche, boîtes à poudre, veilleuses, encriers, garnitures de toilettes en porcelaine, décors et cristal, blanc et au couleur.
Boîtes à mouchoirs, à bijoux, à gants, à odeurs, à jeux; nécessaires de dame, dito de bureau; porte montre, corbeilles, bénitiers, boîtes à ouvrage, à thé, à carte, &c. en palissandre, écaille et ébène.
JOUETS D'ENFANTS TRES NOUVEAUX.
ARTICLES DE MENAGE.
Porcelaine et verrerie par services ou au plus petit détail, cafetières patentées, garde manger, couvre-plat, porte-liqueur, porte-huiliers, plateaux, fontaines, plumeaux, crachoirs, cafetières, bourriers, chandeliers, bougeoirs, corbeilles, &c. &c.
Pendules, vases à fleurs, lampes de cheminée, de corridor, de bureau, candélabres, portes-chapeaux, ornements de porte, anneaux à rideaux et pateres &c. &c. 6 déc.

DERNIEREMENT reçu par le navire Ville de Bordeaux et à vendre par les soussignés: 169 barriques vin rouge, Haut Brion, Montferrand, St. Julien et Chateau Margaux, 14 demi pipes eau de vie J. J. Dupuy, 550 caisses vin Rouge Lafitte, St. Julien et Chateau Margaux, 42 do vermicelli et Macaroni, 30 demi barriques vin blanc, 25 barils vinaigre blanc, 25 paniers champagne, 7 caisses saucissons de Boulogne, 27 do. fruits conservés, 10 do sardines, truffes &c., 1 do articles pour étrennes, 200 paniers anisette, 76 caisses fruits à l'eau de vie, 36 do marasquine et curaçao, 100 paniers huile d'olive, 64 caisses absynthe et kirsch, 50 caisses fruits au vinaigre, 25 dito liqueurs assorties, 16 dito cerises à l'eau de vie, 8 dito moutarde assortie, 60,000 bouchons. REYNAUD & FALLON,
6 dec 34, Tchoupitoulas

DEUX caisses shalls français, mousseline de laine, 6[4] 7[4], parapluie français, de soie, 26 à 28, cravates françaises en satin, reçus par le navire Ville de Bordeaux, à vendre par REYNAUD & FALLON,
6 dec 34, Tchoupitoulas

DEUX caisses cuirs français, peau de veau, reçues par le navire Ville de Bordeaux, à vendre par
6 dec REYNAUD & FALLON, 34 Tchoupitoulas

CAFE de la Havane—à vendre en magasin par REYNAUD & FALLON,
6 dec 34, Tchoupitoulas

CIGARES de la Havane—600,000 assortis, tels que Regalias, Canones, Trabucos, Panetelas, Cazadores, Palma, Venus, Norma, Lauria et Castilles, à vendre par
6 dec REYNAUD & FALLON, 34, Tchoupitoulas

SUCRE—Différens lots, jaune, de la Havane, à vendre en magasin, par
6 dec REYNAUD & FALLON, 34 Tchoupitoulas

CUIRS de Buffalo—12 paquets Nos. 1, 30 dito No. 2, à vendre par G. & R. BUCHANAN & Co,
25 nov 82, Tchoupitoulas

Navire DON JUAN, capitaine Soulé, parti sur les Bahamas.
LES chargeurs par ce navire sont invités à remettre aux soussignés les factures et les connaissements qui ont pu leur être envoyés de New York et y voir un état du sauvetage de la cargaison. Il est recommandé aux parties intéressées de donner toute leur attention à cet avis.
7 déc HULLIN & WOODRUFF, 90 Camp

A VENDRE—Une négresse américaine, âgée d'environ 27 ou 28 ans, bien acclimatée, gardienne d'enfans et bonne domestique de maison. Son maître ne la vend que parce qu'il n'a plus besoin d'elle. S'adresser au bureau de ce journal. 7 déc—1m

DETENUE à la Geole de Police de la Municipalité No. 2, depuis le 4 du courant, une négresse nommée CLORE, se disant appartenir à Madame Anna Wilson, f. c. l. Elle est âgée de 20 à 21 ans, taille de 5 pieds, 1 pouce, peau très noire, grosses lèvres, ne parlant que l'anglais.
Le propriétaire est requis de payer les frais dedit avis au bureau de cette feuille et de réclamer ladite esclave au bureau du Recorder, en se conformant à la loi.
Nelle-Orléans, le 7 décembre 1843.
7 dec—10 MIGUEL HERNANDEZ Fils, Geolier.

A VENDRE—Un superbe CHIEN de Terre-Neuve, âgé de 9 mois, s'adresser au bureau de cette feuille.
[illegible]

AMUSEMENTS.

Théatre d'Orléans.

MARDI, 12 décembre 1843.
La Reprise de:
LES HUGUENOTS,
Grand Opéra en 5 actes et en 7 tableaux, de Mayerbeer.
On commencera à 6 heures et demie.

BALS DE SOCIETE.
ARMORY OF THE WASHINGTON BATTALION,
Rue du Camp, entre Poydras et Gravier.
M. DEVOTI a l'honneur d'annoncer aux messieurs que la souscription sera ouverte mercredi 6 déc. dans ledit local, depuis 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, et depuis 4 heures de l'après-midi jusqu'à six heures.
4 déc

SALLE DE BAL D'ORLEANS,
Rue d'Orléans, entre les rues Royale et Bourbon.
LE Directeur informe le public que la salle a été entièrement réparée et splendidement décorée par les meilleurs artistes, et que c'est aujourd'hui un des plus beaux établissements du pays. Il sera ouvert pendant toute la saison.
Les bals auront lieu tous les lundi, mercredi, vendredi et samedi durant toute la saison.
Les meilleures liqueurs sont tenues à la barre, et la police y est on ne peut mieux faite.
Un bon orchestre a été engagé.
Ouverture à 8 heures.
Par ordre du Conseil, aucune arme ne sera reçue.
P. A. DUBORD, Directeur.
11 nov Ancien directeur de Washington

SALLE DE BAL WASHINGTON.
Grand Bal Paré et Masqué.
Les Dimanches, Mardis, Jeudis et Samedis.
Admissions—Cavalier $1 00
Dames 0 00

BAL DES QUARTERONNES.
Les Mercredis et Vendredis.
On ne sera pas reçu avec des armes.
4 déc— JAMES O'CONNELL, Manager.

Danse et Beau Maintien,
Rue de Chartres, No. 128 et rue Julie, No. 125
M. DEVOTI a l'honneur d'annoncer aux Dames et Messieurs qu'il commencera ses leçons lundi, 27 du courant, à son domicile, rue de Chartres, No. 128.
Les classes du soir auront lieu trois fois par semaines, et commenceront à six heures et demie.
Les leçons particulières se donneront dans la journée soit dans la salle de l'académie, soit au domicile des élèves.
N. B—Une classe pour les demoiselles et petits garçons sera ouverte à quatre heures P. M., rue Julie, No. 125.
23 nov—1m

MADAME FREMINEAU a l'honneur de prévenir les Dames de la ville et de la campagne qu'elle vient de recevoir par les derniers arrivages de France, un bel assortiment des marchandises et articles de nouveautés, à des prix très modérés: qu'elle fera l'ouverture de son magasin, jeudi le 13 novembre.
16 nov—1m, 135, rue Royale, entre St. Louis et Toulouse

Bureau de la Compagnie d'Assurance Maritime de l'Ouest et contre l'Incendie.
NOUVELLE-ORLEANS, le 7 décembre 1843.
AUNE assemblée du Bureau des Directeurs tenue aujourd'hui, il a été:
Résolu, qu'une assemblée des actionnaires de cette institution serait convoquée le mercredi 20 du courant, à midi, au Bureau de la Compagnie, pour y délibérer sur les affaires de "the mutual insurance principle."
9 déc—9 L. MATHEWS, Président.

HOTEL DES ETRANGERS ET DES HABITANS,
RUE DE CHARTRES, No. 145,
Entre les rues St. Louis et Toulouse.
MLLE. ROSE ASPASIE informe le public et ses amis qu'elle a de belles chambres et salons garnis ou non garnis, pour messieurs avec ou sans famille, à des prix très raisonnables. Les personnes qui désirent recevoir leurs repas chez elles, peuvent être servies suivant leurs désirs, à des prix très modérés. 4 déc—6

PORTRAIT DE HENRY CLAY.
IL vient de paraître un portrait en pied de HENRY CLAY, gravure mezzo tinto. Ce portrait a été peint par le célèbre artiste Neagle, il s'y trouve quelques mots et gravé par Tartain, un des meilleurs graveurs des Etats Unis.
C'est le plus grand portrait qui ait jamais paru. La souscription est de $5.
Venez, examinez et assurez-vous d'un exemplaire.
H. A. TURNER,
No. 1, Exchange Place,
3 dec près l'encoignure de la rue Canal

AVIS.
MR. CLISSEY, professeur de danse, a l'honneur d'informer les Dames et Messieurs de la Nouvelle-Orléans, que son académie sera ouverte au No. 6, rue Carondelet, entre les rues Canal et Commune, le 1er novembre, et que le même jour il commencera à donner des leçons dans les institutions de Mads. Bourros, 14, rue des Remparts; Mde. Granet, 20, rue Bourbon, Mde. Montgomery, 12, rue Apollo; Mlle Prevost, 261, rue du Camp, et à l'institution de M. J F. Buffet, 43, rue Bourbon.
Une classe pour les Messieurs sera ouverte de 8 heures à 10 heures du soir. 30 oct—6m

PORTRAITS AU DAGUERREOTYPE.
M. J. LION, Peintre, Lithographe et Daguerréotypiste, a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il a ouvert son atelier RUE ST. CHARLES No 3, CHAMBRE No. 20.
On y exécute les portraits en tous genres.
CHEZ LUI SEULEMENT, Portraits coloriés au Daguerreotype d'un pied de grandeur, et au dessous jusqu'à la petite dimension pour bagues, médaillons et épingles.
A vendre chez lui, fraîchement arrivées de Paris: Plaques et Daguerréotypes de toutes dimensions.
Leçons de dessin, de peinture et de daguerréotype.
30 nov—1m

BOIS DE CONSTRUCTION
ET BOIS DE PLANCHER EMBOUVETÉ.
CONSTAMMENT en mains au moulin de DEPOUILLY,
31 juil Encoignure Carondelet et Villeré.

ARPENTAGE, ARCHITECTURE ET DESSIN LINEAIRE.
F. M. COSNIER, ingénieur géomètre, ancien arpenteur-général de la Martinique et A. MAZZUCHELLI, architecte breveté de l'Université de Pavie, se chargent de toutes opérations d'arpentage et d'architecture; du relèvement des lignes et du partage des propriétés; de la confection de toutes espèces de plans de maisons et de terrains à vendre; du dessin de toutes sortes de machines; et en un mot de l'exécution de tous les travaux relatifs au dessin linéaire et géométrique.
Ils donnent également des leçons de dessin linéaire appliqué, selon le choix des élèves, à l'arpentage, à l'architecture et au dessin des machines, avec ou sans les notions préliminaires de mathématiques; de dessin à la plume et de tous les genres d'écritures de commerce et d'art. Ils iront en ville, et donneront à huit heures du soir, un cours particulier pour les ingénieurs des machines à vapeur, les ouvriers mécaniciens, charpentiers, etc.
Leur bureau est établi Passage de la Bourse, No. 38, entre les rues Conti et Bienville. 3 nov—6m

DOMESTIQUE DE MAISON.
UN jeune nègre créole, âgé de 16 ans, excellent domestique de maison, sera vendu à bon marché à un bon maître. Pleine garantie. S'adresser au
23 nov No. 149, rue Commune

A VENDRE—60 barriques vin rouge, St. Estèphe Médoc, en débarquement du navire Bostonian, venant de Bordeaux, mouillé vis à vis de la rue de l'Esplanade.
BOUTIN, GALLY & co,
23 nov 65 rue Royale

UN OU DEUX Messieurs désirent pension et logement dans une famille créole ou française respectable. S'adresser P. 59 Bureau de la Poste. 23 nov

FARINE.—Un lot de qualité supérieure, en bon ordre pour être expédiée, actuellement en magasin et à vendre en lots à la convenance des acheteurs. Aussi Un lot de bœuf salé à l'inspection de Bozant, à vendre par
4 dec DITTRICH & Co. 141, rue des Magasins.

SUCRE—300 boucauts sur habitation, à vendre par REYNAUD & FALLON,
4 dec 34, Tchoupitoulas

TABAC en feuilles, de la Havane, marchandise de prix, dernièrement importé, à vendre par
4 dec REYNAUD & FALLON, 34 Tchoupitoulas

CHARBON—50 tonneaux charbon de Sidney, à vendre par
4 dec SCHMIDT & Co. 88 Bienville

WHISKEY ET FARINE—326 barils whiskey, et 480 dito farine, en débarquement d'un chaland, à vendre par HEWETT, HERAN & Co.
4 dec 65, Camp

MEDICAMENTS—530 caisses en débarquement des navires Oneco, Coquimbo, Hilah, Kanawa, et autres arrivages, se composant de médicaments frais choisis dans une des meilleures maisons du Nord, à vendre à des conditions avantageuses par
JARVIS & ANDREWS,
4 dec 29 Commune

MEUBLES—Dernièrement reçu, le plus bel assortiment de meubles qui ait jamais été offert à la Nouvelle-Orléans, du célèbre établissement à la mode de Charles A. Bouleine, à New York, consistant en partie en ameublements de bois de rose couverts de soie de laine, satin, plaches, etc. ainsi que d'un assortiment général de meubles d'acajou, aussi quelques réfrigérateurs améliorés. Les amateurs sont invités à venir examiner ces articles, étant garantis et vendus bon marché pour du comptant. A. NICHOLSON, 83 rue de Chartres,
4 dec—30 entre Conti et Bienville

SOIERIES à bas prix.—Un assortiment de soieries noires légèrement tâchées dans le voyage de France à la Nouvelle-Orléans, à vendre à très bas prix en détail par LORNE & FROIS,
2 dec 21, rue de Chartres.

MARCHANDISES pour le marché mexicain—Platillas, créas, impressions anglaises—2 caisses bas de soie, en débarquement et à vendre par
A. GORDON, WYLIE & Co.
24 nov 52, rue Bienville

A LOUER POUR LE 1er. DECEMBRE.
UNE maison à deux étages, sise rue Conti, entre les rues Chartres et Levée, convenable pour une famille.
Aussi:—Le second étage formant l'encoignure des rues Chartres et Conti, également convenable pour une famille. S'adresser à A. SALLE,
27 nov—16 6, rue de Chartres

PROPER & SANDFORD,
ACADEMIE ET SALLE D'ARMES,
No. 38, rue St. Charles vis-à-vis la Bourse Saint Charles.
PROPER & SANDFORD, informent les Messieurs de la Nouvelle-Orléans, qu'ils ouvriront leur académie aujourd'hui lundi 27 du courant, et qu'ils démontreront la science des armes. Cet exercice est recommandé par les meilleurs médecins et surtout aux personnes d'une habitude sédentaire.
Les heures d'instruction sont de 6 à 9 heures du matin et de 3 à 4 heures. 27 nov

LANGUES de Buffalo—5 caisses de 2 douzaines, venant directement de la rivière Missouri, à vendre par
GEO. & ROB. BUCHANAN & Co,
25 nov 82, Tchoupitoulas.

BŒUF—40 barils nouv au, mess ou prime et b., dernièrement inspecté et à vendre par
RUDDECKE, WOODS & Co.
13 nov 13, rue Gravier, enc. Tchoupitoulas

UN lot de beurre de Goshen, qualité extra supérieure pour l'usage des familles; aussi, fromages de réserve, excellente qualité, à vendre par
5 déc DITTRICH & Co. 141, Magasins.

ABSINTHE Suisse de la bonne marque de Sauvegeol, Bruneton & Co, reçue ce jour et à vendre en débarquement par LOREILHE & Co.
5 dec Encoignure Royale et Douane.

VIN de Marseilles—380 barriques en débarquement du navire Oregon, de Marseille, à vendre par
5 dec—6 BLANCHARD, EIMER & Co., 24 Bienville

MARCHANDISES diverses—1000 barils porc prime nouveau, 100 barriques plats cotés, 50 dito épaules, 74 barils porc mess, 200 paquets ficelle, 400 rouleaux cordes, 100 pièces toile d'emballage, 100,000 livres porc en morceaux, à vendre par
SCHULTZ, HADDEN & LEACH,
30 nov Poydras.

ASPHALTE.
LE soussigné informe le public et les habitans qu'il continue, à des prix modérés, les travaux d'asphalte dont il garantit la durée. MM. les propriétaires sont intéressés pour la conservation de leurs propriétés, à employer le procédé SCHWEITZER dans le pavage, la construction des fosses d'aisance, magasins, cuisines, écuries, remises, allées, banquettes, terrasses, etc., puisqu'il a le double avantage d'empêcher la communication de l'eau, de l'humidité, et d'empêcher les dégâts occasionnés par les rats.
[illegible] CLAUDE SCHWEITZER, [illegible]

PAR LE REGISTER.

Succession de Nicolas Girod.
VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.
VENDREDI, vingt deux décembre 1843, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 7 décembre 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de Nicolas Girod.
Deux actions de la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle Orléans, de mille piastres chacune.
Quatre actions de la Banque de Cité.
Une tabatière garnie de diamants.
Trois montres et chaîne en or.
Et le même jour, en vertu du dit ordre, à l'encoignure des rues Moreau et Champs Elysées, à 4 heures P. M. il sera vendu pour le compte de la dite succession, savoir:
Un lot de vieux Cuivre, 24 meules de 10 pieds pouces de diamètre, un alambic de cuivre.
Conditions—comptant.
W. F. C. DUPLESSIS,
11 déc Régistar des Testamens.

Succession de Caliste Caubette, h. c. l.
VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.
VENDREDI, douze janvier 1844, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu de deux ordres rendus par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 8 décembre 1843, et du 9 décembre 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de Caliste Caubette, h. c. l., les propriétés foncières ci-après décrites, savoir:
1o. Un lot de terre situé au faubourg Washington, dit Trist Duralde, mesurant cinquante-cinq pieds de face à la rue du Congrès, sur quatre-vingt-cinq pieds de profondeur entre les rues Casacalvo et des Grands-Hommes, et désigné par le numéro trois de l'ilet No. six, sur un plan fait par Joseph Pilié.
2o. Un lot de terre situé dans la banlieue inférieure, faubourg Washington, désigné sous le No. vingt de l'ilet No. quatorze, conformément à un plan dressé le 18 mars 1836, par Joseph Pilié, déposé en l'étude de Félix de Armas, ledit lot de terre ayant, mesure américaine, trente pieds un pouce quatre lignes de face à la rue du Port, sur cent trente-un pieds six pouces deux lignes de profondeur, lignes parallèles; ledit ilet No. quatorze compris entre les rues St. Ferdinand, du Port, Morales et la promenade des Bons-Enfans.
3o. Deux lots de terre situés au nouveau faubourg Marigny, désignés par les Nos. trois et quatre de l'ilet 97, au plan dudit faubourg, ayant, mesure française, chacun d'eux, trente pieds de face à la rue des Français, sur cent pieds de profondeur, étant contigus l'un à l'autre et entre les rues de la Vertu et des Magistrats.
4o. Deux lots de terre situés au faubourg Jackson, en cette paroisse, désignés par les Nos. sept et huit sur un plan particulier fait par L. Surgi, le 6 mars 1836, annexé pour recours à un acte passé en l'étude de J. Cuvillier, notaire public, le 10 mars 1836. Lesquels lots contigus l'un à l'autre, mesurent chacun au pied américain trente pieds de face à chacune des rues d'Orléans et St. Pierre, sur cent quarante-trois pieds de profondeur, bornés du côté de la rue Alexandre par le No. six, et du côté de la rue Napoléon par le No. neuf du susdit plan. Ces deux lots font partie de l'ilet No. trente-sept du faubourg Jackson.
5o. Un ilet de terre situé audit faubourg Jackson, désigné par le No 79 sur un plan fait par J N Depouilly, déposé en l'étude de J. Cuvillier, not. pub.; ledit ilet renfermé par les rues Bernadotte, St. Pierre, St Patrick et d'Orléans, est composé de six lots de terre désignés par les Nos. de Un à Six, et mesurant au pied anglais, savoir: Les Nos. Un, deux, trois, quatre et cinq, cinquante pieds de face, chacun à chacune des rues d'Orléans et St. Pierre, sur une profondeur de cent quarante-trois pieds; le No. Un formant l'encoignure de la rue St. Patrick et le No. Six formant l'encoignure des rues Bernadotte et du chemin de la Métairie, mesure cinquante pieds de face à la rue St. Pierre, cent seize pieds de profondeur et face à la rue Bernadotte, quarante-cinq pieds de face au chemin de la Métairie, quinze pieds de face à la rue d'Orléans et cent quarante-trois pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No. Cinq, le tout suivant ledit plan.
6o. Quatre lots de terre, situés au faubourg Delassize et désignés sur un plan fait par Benjamin Buisson, daté du 28 avril 1836, déposé en l'étude de Félix Grima, par les Nos. Cinq, Six, Quinze et Seize, de l'ilet No. Quinze; lesdits lots No. Cinq et Six, contigus l'un à l'autre, mesurent chacun quarante pieds de face à la rue Pleasant sur cent vingt pieds de profondeur, et lesdits lots No. Quinze et Seize aussi contigus l'un à l'autre, mesurent chacun quarante pieds de face sur la rue Harmony, sur cent vingt pieds de profondeur; le tout mesure anglaise.
Conditions de la vente:—Un tiers comptant et la balance à six, douze, dix-huit, vingt-quatre et trente mois de crédit, pour billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque spéciale sur les propriétés vendues, et en cas de non-paiement à échéance lesdits billets porteront intérêt à raison de dix pour cent par an jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS.
Régistar des Testamens.
N. B. Les actes de vente aux frais des acheteurs, pardevant A. D. Doriocourt, not. pub. 11déc—3 en 30j

Succession de Louis A. Lemoyne.
VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.
MARDI dix-neuf décembre 1843, à 4 heures P. M. à l'encoignure des rues Prytanée et Erato, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 27 novembre 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de Louis A. Lemoyne.
Les effets mobiliers appartenant à ladite succession et consistant en meubles meublans, argenterie &c.
Conditions—comptant. W. F. C. DUPLESSIS,
7 dec Régistar des Testamens.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves.—Succession de Louis A. Lepoyne—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déclarer, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Pierre Bourg, administrateur de la succession de L. A. Lemoyne, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains repartis conformément audit compte.
Par ordre de la Cour, W. F. C. DUPLESSIS,
7 dec Régistar des Testamens

PAR LE MARSHALL
DES ETATS-UNIS.

EN FAILLITE.
DANS LA COUR DE DISTRICT DES ETATS-UNIS—District Oriental de la Louisiane—No. 664—Arnold Bodin chargé de la vente des biens de Dussaut fils aîné en faillite.
En vertu d'un ordre émané de l'honorable Cour de District des Etats-Unis pour le district susdit, j'exposerai en vente publique, lundi 11 décembre 1843, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, à l'heure de midi, les propriétés ci-après décrites, savoir:
1o. Neuf lots de terre situés dans le faubourg Washington de cette ville, dans l'ilet No 71 compris entre les rues Tricou, Manuel, Delery et Bolivar, et désignés par les Nos. 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20 et 21 sur un plan particulier dudit ilet dressé par J. A. Guéraud, de date du 19 novembre 1836.
Les lots 14, 15, 16 et 17 mesurant chacun 31 pieds de face à la rue Delery, sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No. 13 formant l'encoignure des rues Manuel et Delery; le lot No 19 mesurant 30 pieds de face à la rue Delery, sur 134 pieds 4 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 20 mesurant 30 pieds 3 pouces de face à la rue Delery sur 134 pieds 4 pouces de profondeur entre lignes parallèles.
Le lot No. 21 mesure 30 pieds de face à la rue Delery, sur une profondeur de 134 pieds 4 pouces entre lignes parallèles.
Les lots Nos. 13 et 18 étant contigus et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Manuel, sur 124 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
2o. Dix lots de terre situés dans le même faubourg dans l'ilet No. 72, borné par les rues Hancock, Tricou, Manuel et Bolivar et désignés par les Nos. 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25 et 26 sur un plan dressé par J. A. Guéraud, le 6 octobre 1836 et déposé en l'étude de Cuvillier, not. pub. Les lots Nos. 17, 18, 19, 20, 21 et 22 étant contigus et mesurant 29 pieds 10 pouces de face à la rue Manuel, sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No. 22 formant l'encoignure des rues Tricou et Manuel. Les lots Nos. 23, 24, 25 et 26 étant contigus et mesurant chacun 29 pieds 6 pouces de face à la rue Tricou, sur 134 pieds 4 pouces de profondeur entre lignes parallèles.
3o. La moitié indivise de 37 lots de terre dans l'ilet No. 88, situé dans la ville de Bath dans la paroisse de Jefferson, désignés sur un plan de ladite ville comme lots Nos. 38 à 74 inclusivement et ayant les dimensions suivantes, savoir:
Le Lot No. 38 mesure 30 pieds de face à la rue 21me, sur 120 pieds de profondeur, et joignant la propriété demeurant appartenant à Angelina Bry, les Nos. 39 à 70 mesurant chacun 30 pieds de face à la rue 21me, sur 120 pieds de profondeur. Le lot No. 71 forme l'encoignure de Bath avenue et de la rue 21me mesurant 30 pieds de face à la première sur 116 pieds de profondeur et sur la ligne de la dernière. Les lots Nos. 72, 73 et 74 mesurant chacun 30 pieds de face à Bath Avenue sur 116 pieds de profondeur, le tout mesure américaine.
4o. Un ilet de terre situé dans Jeffersonville, paroisse de St. Tammany désigné sur le plan de ladite ville par le No. 46, ayant mesure anglaise 300 pieds de face à la rue Troisième, la même façade à la rue Quatrième, 360 pieds de face à l'Avenue Jackson et la même façade à la rue Bahama.
5o. Un lot de terre situé dans le comté de Baldwin, Etat de l'Alabama, désigné par le No. 18 sur un plan déposé en l'étude de W. Christy not. pub. et contenant 16 4[14] 100 acres de superficie, ledit lot faisant partie de la moitié Est de la section numéro 9, township 6, rangée Sud 2 Est.
6o. Les droits et intérêts du failli, dans et à deux esclaves situés dans la ville d'Alabama et dans le Texas.
7o. L'esclave Mingo, âgé de 70 et quelques années.
8o. Différents comptes dus au failli.
Conditions: comptant.
Les actes de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Félix Grima not. pub.
A. SIDNEY ROBERTSON,
22nov—3 en 20j Marshal des Etats-Unis

EN FAILLITE.
DANS LA COUR DE DISTRICT DES ETATS-UNIS, district oriental de la Louisiane—No. 570.—J. P. Benjamin, chargé de la vente des biens de Benjamin Levy, en faillite.
En vertu d'un ordre émanant de l'honorable Cour de District des Etats-Unis, pour le district susdit, j'exposerai en vente publique, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, le lundi 18 jour de décembre 1843 à midi, les propriétés ci-après décrites, abandonnées par ledit failli à ses créanciers, savoir
1o. Un lot de terre situé dans la rue St. Charles, entre les rues Canal et Commune, mesurant, mesure française, 30 pieds 8 pouces de face, 31 pieds dans le fond, s'étendant en profondeur sur un mur en briques, à ligne de côté, le mur en briques; de la ligne en briques [illegible] la rue de la Commune, mesurant 183 pieds 3 pouces, et la ligne opposée, du côté de la rue de la Commune, mesurant 186 pieds 4 pouces. Ledit lot étant composé de tout le lot de terre No. 22, et de la portion dans le fond du No. 10, avec la bâtisse en briques à trois étages, et toutes les arrière-bâtisses et améliorations sur ledit lot; ensemble 150 actions du fonds capital de la Banque de l'Union de la Louisiane.
CONDITIONS:
L'acquéreur assumera le paiement d'un emprunt fait sur action de $1573, avec intérêts et les frais du protêt, dus à la Banque de l'Union de la Louisiane. Cet emprunt porte intérêt à 10 pour cent du 1er novembre 1843; mais en payant à la Banque l'intérêt déjà accru et $650 d'arrérages dus, sur le capital, la balance de la dette, portera intérêt à 7 pour cent seulement; pour la balance du prix d'achat, un cinquième comptant et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés et portant hypothèque sur la propriété. L'acquéreur aura le privilège d'escompter ses billets au taux de 8 pour cent par an.
2o. 24 Actions du fonds capital de la Banque des Négociants et des Arts—$50 payées par action.
3o. 5 Actions du fonds capital de la Compagnie du Canal de Barataria et Lafourche—$100 payés par action.
4o. 6 Actions du fonds capital de la Banque des Marchands de cette ville—$75 payées par action.
5o. 100 Actions du fonds capital de la Compagnie du Rail-Road de Nashville; 30 piastres payées par action ont été payées.
Conditions, comptant, pour être payé au Marshall au moment de l'adjudication.
Et immédiatement après, à la résidence du failli, rue St. Charles, entre les rues Commune et Canal:
Tous les meubles et ustensiles de cuisine du failli.
Conditions, comptant.
Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant G. R. Stringer, notaire public.
A. SIDNEY ROBERTSON,
5déc—3 en 14 Marshall des Etats-Unis.

EN FAILLITE.
DANS LA COUR DE DISTRICT DES ETATS-UNIS, district Oriental de la Louisiane—No. 4[illegible]—J. P. Benjamin chargé de la vente des biens de Wm. Bishop, failli.
En vertu d'un ordre émané de l'honorable Cour de District des Etats-Unis pour le district susdit, j'exposerai en vente publique à la Bourse de Cité rue St. Louis, le 30 décembre courant, à midi, les propriétés ci-après décrites, abandonnées par ledit failli à ses créanciers, savoir:
Un lot de terre avec la maison et magasin en briques à deux étages qui s'y trouvent, situé sur le côté est de la rue Tchoupitoulas, entre les rues Gravier et Poydras, ayant 30 pieds 10 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, et s'étendant dans le fond sur environ 133 pieds, ensemble 175 actions du fond capital de la banque des Citoyens de la Louisiane.
Conditions de la vente:
L'acquéreur assumera une dette hypothécaire en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane s'élevant à $4700, et sur enchère s'élevant à ladite somme, la balance en payable un cinquième comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et garantis par hypothèque sur ladite propriété.
L'acte de vente aux frais de l'acquéreur par devant H. B. Cénas, not. pub.
A. SIDNEY ROBERTSON,
4 déc—3 en 20j Marshal des E. U.

Vente par le Marshal.

Horton & Beauvillier, pour l'usage de J. Beauvillier, vs W. T. Thompson et Virginie Foster, son épouse, soit dit parties.
EN vertu d'un writ de fi. fa. à moi adressé par l'honorable F. M. Guyol, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique le 6 janvier 1844, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale.
UN LOT DE TERRE, ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, situé derrière cette ville, formant l'encoignure des rues Franklin et Douane, ayant mesure anglaise, 30 pieds 11 pouces de face à la rue du Bassin, la même façade à la rue Franklin, sur 127 pieds dix pouces et demi de profondeur et face à la rue de la Douane.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
[illegible] Conditions comptant.
[illegible] CLAIBORNE, [illegible]

VENTES DE SHERIF.

F. Bouligny Dorville, exécuteur testamentaire datif de feu Alexandre Milne vs. Charles B. Pinté.
COUR DE DISTRICT.—No. 21,749.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, jeudi, le onze janvier 1844, à midi,
Deux Lots de Terre situés du faubourg Tremé de cette ville, dans l'ilet compris par les rues Columbus, Villeré, Laharpe et Plauché, désignés par les Nos. soixante cinq et soixante-six, sur un plan dressé par Louis Bringier, voyer général, en date du 27 septembre 1836, et annexé à une vente faite par Alexander Milne à Anthony Rasch, et passée par devant Carlile Pollock, notaire public, le 10 décembre 1836. Lesdits lots ayant (au pied français) les dimensions suivantes, savoir: le lot No. soixante-cinq, 30 pieds de face à la rue Columbus, et s'étendant en profondeur, entre lignes parallèles, 119 pieds 5 pouces sur le côté vers la rue Plauché, 123 pieds 8 pouces sur le côté vers la rue Villeré, et 31 pieds 9 pouces et 3 lignes de large dans le fond. Le lot No. soixante-six, 30 pieds de face à la rue Columbus et s'étendant en profondeur entre lignes parallèles, 123 pieds 8 pouces sur la côté vers la rue Plauché, 145 pieds 11 pouces de face à la rue Villeré, (sur lesquelles rues elle forme encoignure) et 31 pieds 9 pouces et 3 lignes de large dans le fond: ensemble avec tous les droits et privilèges qui y appartiennent; le tout libre d'hypothèque, conformément au certificat du conservateur de cette ville, annexé au dit plan.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant. A. SIDNEY LEWIS,
9 déc—3en30j Shérif de la Cour de District.

La Banque de l'Etat de la Louisiane vs. Vincent et De Fériet.
COUR DE PAROISSE—No 16,046—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu samedi, le 30 décembre 1843, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale,
Un nègre nommé ISAAC, âgé d'environ 28 ans et 7 mois.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: comptant.
D. AUGUSTIN,
28 nov—3f en 30j Shérif de la Paroisse d'Orléans

Eulalie Mandeville vs. Henry Castin et al.
COUR DE PAROISSE.—No. 16,026—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en cette ville, mardi le 26 décembre 1843, à midi,
Un certain lot de terre, ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé au faubourg Franklin, en cette ville, dans l'ilet No. 105, compris entre l'avenue des Bons Enfans, les rues Washington, Morales et Music, désigné par le No. 17, sur un plan privé dressé par J. Pilié, le 12 avril 1831, annexé à un acte pardevant Théodore Seghers, notaire public, daté du 17 novembre 1834 et mesurant, mesure américaine, 34 pieds de face à la rue Musique, sur 117 pieds de profondeur, saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant D. AUGUSTIN,
20 nov—3 en 30 Shérif de la paroisse d'Orléans

La Banque de l'Union de la Louisiane vs. Randall Currell.
COUR DE PAROISSE.—No. 15,799—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, samedi le 23 décembre 1843, à midi:
1o. Trois lots de terre situés en cette ville, face au Passage de la Bourse, entre les rues Bienville et Conti, désignés par les numéros soixante douze, soixante treize et soixante quatorze, d'après un plan tiré par J. Pilié, voyer de la ville, le 27 janvier 1835.
Les lots Nos. 72 et 73, ayant chacun 16 pieds de face audit Passage, vingt deux pieds six pouces de profondeur, et seize pieds de large dans le profondeur; et le lot numéro soixante quatorze, formant une encoignure, mesurant 24 pieds audit Passage, 24 pieds 6 pouces de profondeur, face à la rue Bienville, et 17 pieds 4 3[4] pouces dans la profondeur, le tout mesure américaine, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, étant les mêmes qu'il a achetés de L. G Hillisberg et P. J Tricou, d'après un acte passé pardevant Théodore Seghers, notaire public, le 1er avril 1836.
2o. Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé entre les rues Douane, Bienville, Levée et le Chemin Public, et désigné par le No. 22, sur un plan tiré par J. Pilié, voyer de la ville, le 31 décembre 1835, ledit lot de terre mesurant 24 pieds 6 un pouces et trois lignes face à la rue de la Levée, 24 pieds 5 pouces et 2 lignes face à la rue Clinton, 94 pieds 5 pouces sur la ligne inférieure, touchant le No. 21 et 97 pieds, 11 pouces et 5 lignes sur la ligne supérieure touchant au No. 23, s'étendant d'une à l'autre des susdites rues, le tout mesure américaine, étant le même qu'il a acheté de Peuch et Rosch d'après un acte passé pardevant H. B. Cenas, notaire, le 21 novembre 1834.
3o. Une portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situées dans la rue d'Orléans, dans cette ville, entre les rues Remparts et Bourgogne ayant 20 pieds de face à la rue d'Orléans, sur 82 pieds de profondeur, contigue du côté de la rue Rempart, à d'autre propriété appartenant audit Randal Currell, étant la même propriété acquise de R. Rosch, par acte passé pardevant Wm Boswell, ci-devant notaire public de cette ville, le 17 avril 1832.
4o. Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, faisant partie des communes situé en cette ville, désigné par le No. un de l'ilet No 18, sur un plan dressé par Bourgerol, le 4 décembre 1828, ledit lot ayant 26 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue de la Douane, sur 114 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, ledit lot formant l'une des encoignures des rues de la Douane et Tremé, étant le même acquis de la municipalité No Un, par un acte passé pardevant Félix de Armas, notaire public de cette ville, le 12 janvier 1829.
5o. Deux lots de terre situés dans le faubourg Ste. Marie, en la rue Perdido, entre les rues Philippa et Baronne, désignés par les Nos. un et deux sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la municipalité No Deux; les dits lots mesurant chacun 25 pieds 7 pouces 6 lignes de face à la rue Perdido, sur une profondeur de 88 pieds 3 pouces et un fraction, et 25 pieds 7 pouces et une fraction de largeur dans le fond, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, étant les mêmes qu'il a acquis de F. Périllat et son épouse, par acte passé pardevant Félix Grima, notaire, le 17 juillet 1840.
6o. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Marigny, borné par les rues Bourbon, Royale, Quartier et Hopital; le lot formant l'encoignure des rues Bourbon et Quartier, et mesure 40 pieds de face à la rue du Quartier, sur 90 pieds de profondeur et face à la rue Bourbon, étant le même qu'il a acquis de C. Roselius, par un acte passé pardevant Félix Grima, notaire, le 16 septembre 1829.
7o. Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Ste. Marie, et désigné par le No. 4, de l'ilet No. 4, sur un plan dressé par Bringier, voyer général, le 12 avril 1840; ledit lot formant l'encoignure de rues Girod et St Pierre, et mesurant mesure anglaise 29 pieds 9 pouces et 4 lignes de face à la rue Girod, 28 pieds 9 pouces et 5 lignes dans le fond, sur une profondeur de 110 pieds face à la rue Saint Pierre, étant le même qu'il a acquis des syndics de H L. Lawrence, par un acte passé pardevant Félix Grima, notaire, le 9 septembre 1840.
8o. Douze actions du fond capital de la Compagnie d'Assurance des Marchands de la Nouvelle Orléans, accrues, et il a droit conformément au certificat No. 1,441, issu le 13 janvier 1831.
9o. Douze actions du fond capital de la dite Compagnie d'Assurance des Marchands de la Nouvelle Orléans, issu au nom de James Currell, conformément au certificat No. 6,0, daté le 23 janvier 1834.
10. Vingt actions du fond capital de la Compagnie de la Bourse de la Nouvelle Orléans, (Exchange Company of New Orleans) issues au nom de R & J. Currell, conformément au certificat No. 8 daté le 1er avril 1836.
11. Trente neuf actions du fond capital de la Compagnie d'Assurance des Marchands de la Nouvelle Orléans, conformément au certificat No. 1,002, issu au nom de R. & J. Currell le 9 décembre 1834.
Les actions de chacune des dites compagnies respectives étant payées chacune, trente piastres sur chaque action du capital de la Compagnie d'Assurance des Marchands, ayant été payées, et soixante-quinze piastres sur chaque action du capital de la Compagnie de la Bourse, (Exchange Company) ayant été payées.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant.
D. AUGUSTIN,
20 nov—3 en 30j Shérif de la Paroisse d'Orléans

Les Commissaires de l'Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane vs. Céleste Chabot, veuve P. L. B. Duplessis.
COUR DE DISTRICT.—No. 22,661.—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, vendredi vingt-neuf décembre 1843, à midi,
1o. Un LOT DE TERRE situé dans la ville de la Nouvelle-Orléans, rue Bourbon, entre les rues Bienville et Douane; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui sont dessus. Ledit lot mesure soixante pieds de face sur une profondeur de cent soixante dix-huit pieds d'un côté, (sur une ligne droite) et de cent-vingt pieds de l'autre côté (sur une ligne brisée) et s'étendant trente pieds vers la rue de la Douane. Ladite propriété devant être vendue sujette à l'hypothèque consentie par ladite veuve Duplessis, le vingt octobre mil-huit-cent-trente-six, pour la garantie du capital, ainsi que des intérêts des Bonds émis par l'Etat en faveur de l'Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane; et
2o. VINGT-DEUX ACTIONS du fonds capital de ladite Association au nom de ladite veuve Duplessis.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: comptant.
A. SIDNEY LEWIS,
25 nov—3 en 30j Shérif de la Cour de District.

Marie Thérèse Barabino épouse séparée de biens de Louis Chauchon vs. Joseph Barabino.
COUR DE PAROISSE—No. 16,040—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'hon Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, samedi, le 30 décembre 1843, à midi,
Un certain lot de terre situé au faubourg Tremé en cette ville, ayant mesure française 30 pieds de face à la rue St. Philippe, entre les rues Villeré et Robertson, sur soixante pieds de profondeur; ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: comptant.
D. AUGUSTIN,
28 nov—3en30j Shérif de la Paroisse d'Orléans

COUR DE COMMERCE—No. 5,823—Michael Barry vs. A. O. Tabony—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans, j'offrirai en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis, le Jeudi 4 janvier 1844, à midi:
Tous les droits, titres et intérêt dudit A. O. Tabony, défendeur, à la succession de sa mère Mme. Tabony, décédée, savoir: Sa réclamation en sa qualité d'héritier, à un sixième des propriétés suivantes, savoir:
Le net produit de la vente de certains esclaves et effets mobiliers s'élevant à $3,370, entre les mains de A. D. Doriocourt, administrateur;
Deux billets portant hypothèque, l'un souscrit par Peter Hogan, sur lequel une balance est due, de $137 50, et l'autre souscrit par Peter Hogan, et endossé par Robert Clanton, sur lequel est dû $1,717-50.
21 les propriétés foncières ci-après:
1o. Un lot de terre situé au faubourg Ste.-Marie dans l'ilet compris entre les rues Julie, Baronne, Carondelet et St. Joseph, faisant partie du lot No. Un, sur un plan dressé par Louis Surgie, député voyer de la Première Municipalité, sous la date du 4 octobre 1841, et déposé en l'étude de Théodore Seghers, notaire, comme le No. 81, du livre des plans; ledit lot mesure trente pieds de face à la rue Julie, deux cents pieds environ de profondeur du côté du No. Deux, borné de l'autre côté par le surplus du lot No. Un, et trente-deux pieds six pouces sur la ligne du fond; et la maison en bois et les cuisines, existant sur ledit lot de terre.
2o. Un lot de terre situé au même rue de Julie, attenant au précédent, et formant le surplus dudit lot No. Un, sur le plan ci-dessus énoncé; ledit lot mesurant vingt-deux pieds de face à ladite rue Julie, sur deux cent quatorze pieds six pouces de profondeur, environ, sur la ligne qui le sépare du lot de terre et maison faisant partie du lot No Un, et la même mesure de profondeur de l'autre côté, et trente-deux pieds sur la ligne du fond;
3o. Un lot de terre situé au même faubourg dans le même ilet, désigné par le No. Deux, sur le plan ci-dessus énoncé, mesurant vingt-deux pieds sept pouces quatre lignes et trois cinquièmes de face à la rue Julie, sur deux cent quatre pieds de profondeur, entre lignes parallèles;
4o. Un lot de terre situé au même faubourg et même ilet, désigné par le No. Six, sur le plan ci-dessus énoncé, mesurant vingt-deux pieds sept pouces quatre lignes et trois cinquièmes de face à la rue Julie, sur cent un pieds de profondeur, entre lignes parallèles;
5o. La moitié indivise d'un lot de terre situé au même faubourg, désigné dans l'inventaire de la succession de M. Tabony par le No. Sept, mesurant vingt-deux pieds dix pouces de face à ladite rue Julie sur cent un pieds de profondeur; ensemble la maison en briques qui se trouve dessus;
6o. La moitié indivise d'un lot de terre situé au même faubourg, désigné dans l'inventaire de la succession de M. Tabony par le No. Huit; ledit lot formant l'encoignure des rues Baronne et Julie, mesurant vingt-deux pieds de face à la rue Julie sur cent un pieds de profondeur et face à la rue Baronne, ayant une maison en briques et dépendances.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: Comptant.
EMILE LA SERE,
[illegible] Shérif de la Cour de Commerce.

Alex. et Thos Love vs. John Mitchel.
William Florance vs. John Mitchel.
COUR DES PREUVES—En vertu d'un writ de fieri facias lancé sur un bond à 12 mois, à moi adressé par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera offert en vente publique, samedi, le six janvier 1844, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale en cette ville:
Le quart indivis du lot de terre et d'une maison située dans la rue du Camp, entre les rues Julia et Girod, du côté du fleuve, ayant mesure américaine cent soixante-quinze pieds de profondeur sur trente et un pieds dix pouces de face à la rue du Camp. Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: comptant.
D. AUGUSTIN,
7 déc—3f en 30j Shérif de la Paroisse d'Orléans

REÇU par le steamer New-York: bœuf nouveau en barils [illegible] bœuf en boucauts, langues en demi barils, à vendre par DITTRICH & Co.
18 nov 141, Magasins

[illegible] à vendre par [illegible] 30 Vieille Levée

PAR LE REGISTER.

Succession de Michael Murphy.
VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.
LUNDI onze décembre 1843, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un jugement rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 29 novembre 1843 et signé le 30 novembre 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de Michael Murphy, et à la folle-enchère du dernier acquéreur, les esclaves ci-après nommés, savoir:
MARY, négresse âgée d'environ 26 ans, et son enfant Milly, d'environ sept ans.
Conditions de la vente: Lesdites esclaves seront vendues à n'importe quel prix, à un an de crédit, l'acquéreur fournissant des bonds (cautions) ou des billets divisés par coupons à la convenance de l'administrateur, endossés à la satisfaction dudit administrateur et du juge de la Cour des Preuves, avec hypothèque spéciale.
W. F. C. DUPLESSIS,
Régistar des Testamens.
N. B. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant W. Y. Lewis, not. pub. 23 nov—3 en 10

Succession de John Butler.
VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.
LUNDI le onze décembre 1843, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 6 novembre 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de John Butler.
L'esclave Cambridge, âgé d'environ 18 ans.
Conditions de la vente—Deux cents piastres comptant et la balance à six et douze mois de crédit, pour billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque.
W. F. C. DUPLESSIS,
Régistar des Testamens.
N. B.—L'acte de vente, aux frais des acquéreurs pardevant A. D. Doriocourt not. pub. 9 nov

Succession de Bernard Farland.
VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.
MARDI, vingt-six décembre 1843, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 16 novembre 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de Bernard Farland, les lots de terre ci-après décrits, savoir:
Un lot de terre situé au faubourg Delord de cette paroisse, désigné par le No. 140 sur un plan fait par Richard Delafield, en mars 1832, et déposé en l'étude de Félix Grima notaire en cette ville; ledit lot formant l'encoignure des rues Julie et St Pierre, mesure au pied américain vingt-six pieds de face à la rue Julie, sur une profondeur de cent vingt pieds de face à la rue St. Pierre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui sont dessus.
Un lot de terre, ensemble avec les améliorations qui sont dessus, situé au nouveau faubourg Marigny, au-dessous de cette ville, et désigné par le No. 11, sur un plan fait par L. J. Pilié, le 19 mai 1836, et déposé en l'étude de William Christy, notaire public de cette ville; ledit lot formant une des encoignures de la rue Promenade et Bagatelle, et est d'une forme irrégulière, mesurant quatre-vingt neuf pieds onze pouces et quatre lignes de face à ladite rue Promenade, cent trente-huit pieds un pouce et quatre lignes de face à ladite rue Bagatelle, vingt-et un pieds onze pouces sur la ligne vis à vis ladite rue Promenade, et cent dix huit pieds sur la ligne vis à vis ladite rue Bagatelle. Ce lot forme une portion du lot No. six de l'ilet 121, sur un plan fait par J. Pilié, voyer de la ville, le 1er juin 1830, et déposé en l'étude de C. Pollock, notaire public de cette ville, le 18 juin 1830.
Un lot de terre situé au faubourg Delord de cette ville, désigné par le lot No. 166, sur un plan fait par Richard Delafield en mars 1832, et déposé en l'étude de G. R Stringer ci-devant notaire public en cette ville, le dit lot mesurant vingt-cinq pieds de face à la rue St. Pierre, sur cent vingt neuf pieds six pouces de profondeur sur la ligne le séparant du lot No. 165 et cent vingt pieds sept pouces sur la ligne le séparant du lot No. 167, ensemble les améliorations qui sont dessus consistant en une maison en bois à étage, une cuisine en bois et une écurie.
Un lot de terre contigu au lot ci-dessus décrit, désigné par le lot No. 167, sur un plan fait par Richard Delafield en mars 1832 et déposé en l'étude de G. R. Stringer, ci-devant notaire public en cette ville, le dit lot mesurant vingt-cinq pieds de face à la rue St. Pierre, sur cent vingt-neuf pieds sept pouces de profondeur sur la ligne le séparant du lot No. 166, et cent vingt huit pieds huit pouces de profondeur sur la ligne de l'autre côté.
Un lot de terre situé au faubourg Ste. Marie de cette ville et désigné sur un plan fait par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 20 janvier 1833 et déposé en l'étude de Félix de Armas, ci-devant notaire public en cette ville, par le lot No. soixante, mesurant vingt-trois pieds un pouce et quatre lignes de face à la rue St. Pierre, cent pieds en pouces sur la ligne qui le sépare de la propriété ci-devant appartenant à la Compagnie de la Banque du Canal de la Nouvelle Orléans, trente-sept pieds dix pouces sur la ligne qui le sépare de la ligne du fond de la propriété de M Laforet, environ vingt-neuf pieds dix pouces sur une ligne parallèle à la ligne séparant ledit lot du No. soixante et un, vingt et un pieds six pouces dans le fond et cent vingt pieds sept pouces et six lignes sur la ligne le séparant du dit lot No. soixante et un; ensemble avec une maison en bois à étage, une cuisine en bois et une écurie en bois.
Conditions de la vente: Un tiers comptant et la balance à douze, dix-huit et vingt-quatre mois de crédit, les acquéreurs fournissant leurs billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale sur les propriétés vendues jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS,
21 nov Régistar des Testaments.
N. B.—Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Edouard Duplessis notaire public.

Succession d'Augustin H. Marrillet.
VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.
LUNDI, dix huit décembre 1843, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 10 novembre 1843, il sera vendu pour le compte de la succession d'Augustin H. Marrillet, le lot de terre ci-après décrit, savoir:
Un Lot de Terre, numéro trente, situé au faubourg Delord, près du Cours des Dryades, mesurant vingt trois pieds six pouces de face à la rue Triton, entre la rue Hercule et le Cours des Dryades, sur cent quinze pieds cinq pouces et demi de profondeur d'un côté, cent vingt-deux pieds cinq pouces et demi de profondeur (plus ou moins) de l'autre côté, et vingt trois pieds six pouces et demi de largeur dans le fond, le tout mesure française, borné d'un côté par le lot numéro vingt neuf, de la propriété ci-devant de l'autre moitié du dit lot numéro trente, et dans le fond par le lot numéro vingt sept.
Conditions de la vente: Une moitié comptant, la balance à six et douze mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction de l'administrateur et portant hypothèque sur ladite propriété jusqu'à parfait paiement, et en cas de non paiement à l'échéance, les billets porteront intérêt à raison de dix pour cent par an jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, Régistar des Testamens
N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant A. D. Doriocourt, not. public. 15 nov

SUCCESSION de veuve Delachaise.—Vente par le Régistar des Testaments.—Lundi dix-huit décembre 1843, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 6 novembre 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de veuve Delachaise, et afin d'effectuer un partage entre les héritiers, le lot de terre ci-après décrit, savoir:
Un lot de terre situé au faubourg Marigny, en cette ville, rue des Grands Hommes, entre les rues des Poètes et d'Enghein, mesurant au pied français, trente pieds de face à ladite rue des Grands Hommes, cent quarante sept pieds un pouce sur la ligne qui le sépare de la propriété de Marsy et Catherine, cent cinquante pieds sur la ligne qui le sépare de la propriété de M. H. Lavergne, et trente neuf pieds quatre pouces sur la ligne du fond, le tout conformément à un plan dressé par Allou D'Hemécourt, et annexé à un acte en l'étude de G. Le Gardeur, ci-devant notaire en cette ville, en date du 15 juin 1843.
Conditions de la vente:—Un quart comptant, et la balance à six douze et dix-huit mois de crédit, en billets divisés par coupons à la convenance des deux parties, lesdits billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque spéciale, et porteront intérêt à raison de dix pour cent par an en cas de non paiement à échéance jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, Régistar des Testaments.
N. B. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Octave de Armas, not. pub. 15 nov.

Succession de William Brothers.
VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.
MERCREDI vingt sept décembre 1843, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 22 novembre 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de William Brothers.
L'esclave Sam, nègre âgé de — ans,
Conditions comptant.
W. F. C. DUPLESSIS,
Régistar des Testamens
N. B. L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, par devant L. F. Maurean, not. pub. 24 nov

Succession de Jean Gravier.
VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.
JEUDI, le vingt et un décembre 1843, à midi, à la Bourse de la Cité rue St Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 5 janvier 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de Jean Gravier—les lots de terre ci-après décrits, savoir:
Seize terrains situés au faubourg Ste. Marie de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues St. Pierre, Poydras, Perdido et St. Paul, faisant face à cette dernière rue, et désignés par les numéros de un à seize, sur un plan dressé le 6 avril 1844, dressé par Louis H. Pilié et approuvé par Joseph Pilié, voyer de la seconde municipalité, lequel est déposé chez Félix Grima, notaire public.
Le lot No. un mesurant vingt-quatre pieds de face sur cent vingt-huit pieds un pouce de profondeur et face à la rue Poydras, trente six pieds dix pouces sept lignes sur la ligne du fond et cent vingt sept pieds quatre pouces sur la ligne qui le sépare du No. deux.
Le lot No. seize mesurant trente huit pieds dix pouces de face sur cent vingt-sept pieds dix pouces une ligne de profondeur et face à la rue Perdido, dix-huit pieds onze pouces six lignes sur la ligne du fond et cent vingt six pieds quatre pouces sept lignes sur celle qui le sépare du No. quinze.
Les numéros de deux à quinze inclusivement mesurant chacun vingt-six pieds de face à la dite rue St. Paul, sur cent vingt-six pieds, et ayant une profondeur variant de cent vingt-sept pieds quatre pouces à cent vingt six pieds quatre pouces sept lignes.
Conditions de la vente: Un dixième comptant et la balance à six, douze, dix huit et vingt-quatre mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque sur les propriétés vendues; Un privilège sera accordé aux acquéreurs auront le privilège de payer la dite balance comptant, moyennant un escompte de dix pour cent par an.
W. F. C DUPLESSIS,
18 nov Régistar des Testaments
N. B.—Les actes de ventes aux frais des acquéreurs, pardevant Félix Grima, notaire public.

Succession de William B. Pearson.
VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.
MERCREDI trois janvier 1844, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 6 novembre 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de William B. Pearson, les lots de terre ci-après décrits—savoir:
Douze lots de terre situés au faubourg Franklin en cette ville, dont six se trouvent dans l'ilet No. 62, du plan dudit faubourg et sont désignés par les Nos. deux, trois, dix, onze, douze et treize sur un plan particulier déposé en l'étude de Hugues Pedesclaux, ci-devant notaire en cette ville, au livre des plans, sous le No. 25. Lesquels six lots de terre mesurent, savoir: Les Nos. deux et trois, trente-six pieds six pouces de face, chaque, à la rue Urquhart, sur cent soixante pieds de profondeur. Les Nos. dix, onze et douze, trente pieds de face chaque à la rue Mandeville, sur cent dix-huit pieds de profondeur; et le No. treize formant encoignure, mesure vingt-six pieds de face à la rue Mandeville. Et les six autres lots de terre se trouvent dans l'ilet No. 63 compris entre les rues Marigny, Mandeville, Prosper et St. Avide, et désignés par les Nos. quatre, cinq, six, sept, huit et neuf de l'ilet No. cinquante quatre, sur un plan particulier dressé par L. Surgi et annexé à un acte du 17 août 1836, devant C. Pollock, notaire; lesquels lots mesurent, savoir: le No. quatre, trente-deux pieds de face à la rue Mandeville sur cent vingt-quatre pieds de profondeur; les Nos. cinq, six, sept, huit et neuf, trente-deux pieds de face à la rue Mandeville sur cent vingt-quatre pieds de profondeur, trente pieds de face à la rue St. Avide; le tout mesure américaine. Deux lots de terre situés au faubourg Washington, désignés par les Nos. cinq et quinze de l'ilet No. dix-huit, d'après un plan fait par B. Buisson, le 20 mai 1836, et déposé en l'étude d'Octave de Armas, notaire public en cette ville, savoir: chacun (mesure anglaise) ledit lot No. cinq, quarante quatre pieds de face à la Promenade des Bons Enfans, sur une profondeur de cent quatre vingt dix-huit pieds, un pouce et quatre lignes; Et ledit lot No. quinze, quarante quatre pieds de face à la rue Amour, sur une profondeur de cent quatre vingt dix-huit pieds et quatre lignes.
LUCY, négresse âgée d'environ vingt deux ans et son enfant Sarah Jane, âgée de trois ans.
BETSY ANNE, négresse âgée d'environ dix ans.
Conditions de la vente:—comptant.
W. F. C. DUPLESSIS,
1 déc—3 en 30 Régistar des Testaments.
N. B.—Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant H. B. Cénas, notaire public.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de veuve Correjolles.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déclarer, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par François Correjolles, administrateur de la succession d'Elizabeth Pradines, veuve de Gabriel Correjolles, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains repartis conformément audit compte.
Par ordre de la Cour, W. F. C. DUPLESSIS,
7 déc—3 en 10 Régistar des Testamens

AMIDON—Les soussignés ayant été nommés agents pour la vente de l'amidon supérieur de la manufacture de Fremont à Boston, sont prêts à remplir tous les ordres qu'on voudrait leur donner. JARVIS & ANDREWS,
29, Commune et 7, Canal.
[illegible] caisses attendues tous les jours par le Rubicon.

VENTES A L'ENCAN.

PAR TESSONA DUREL.
Succession de Telemachus Rodgers.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, en date du 29 novembre 1843, il sera vendu le vendredi 15 décembre 1843, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, la propriété ci-après décrite appartenant à la succession de Telemachus Rodgers, savoir:
Un lot de terre situé au faubourg Washington, troisième municipalité, désigné par le No. 25, de l'ilet No. 10, compris entre les rues St. Ferdinand, Amour, Port et Craps, [illegible], au pied américain, 29 pieds 11 pouces de face à la rue [illegible] Port, sur 131 pieds 11 pouces et 2 lignes de profondeur, et les bâtisses qui s'y trouvent.
Conditions:—Un [illegible] de la Cour et du curateur, obligation à la satisfaction [illegible]
Acte de vente pardevant [illegible] frais de l'acquéreur. 29 n

Succession de Louis Tessera.
PAR F. M. CROZAT, Encanteur.
SAMEDI le 16 décembre courant, à 10 heures A. M., rue Ste. Anne No. 77, entre Royale et Bourbon, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves en date du premier décembre courant, il sera procédé à la vente des meubles et effets mobiliers de ladite succession, consistant en meubles meublans, glaces, pendule, montres, bijoux, argenterie et autres objets dont le détail serait trop long.
Conditions: comptant. 6 déc—10

MOUSQUETS.
Par ordre du département de l'Armement des Etats-Unis.
PAR J. A. BEARD & RICHARDSON.
IL sera vendu à l'encan, le lundi 18 décembre, à 10 heures à l'auction Mart, rue du Camp,
3000 Mousquets de la manufacture de Harpers Ferry [illegible]
Vendus par ordres du département de l'armement des Etats Unis.
Conditions—comptant.
Ces armes pourront être vues la première semaine de décembre. 10 nov—1 m

Goëlette fine voilière par consentement de parties.
PAR J A BEARD & RICHARDSON.
IL sera vendu à l'encan, Jeudi 14 du courant, à l'Arcade de Banks:
La goëlette fine voilière et bien construite CAROLINE, du port de 25 tonneaux et pouvant charger 300 barils, ensemble ses agrès, meubles; elle est en bon ordre et a un jeu de voiles neuves, &c., construite en chêne vert et en cyprès, et tirant peu d'eau.
Conditions: Moitié comptant, la balance à 6 mois en billets endossés.
L'inventaire peut être vu à l'auction Mart de la rue du Camp 9 dec—5

VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.
Jane Carson & al. v. les exécuteurs testamentaires datifs de Peter L. Sloane et de Jane L. Sloane.
JEUDI le vingt-huit décembre 1843, à midi, à la Bourse de la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un jugement rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 30 octobre 1843, et signé le 4 novembre 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de Peter L. Sloane, et aussi pour le compte des héritiers de Jane L. Sloane et de Alexander Sloane, afin d'effectuer un partage, les propriétés foncières, esclaves et actions ci-après décrits, savoir:
1o. Un lot de terre situé au faubourg Delord, en cette ville, étant la portion ouest de l'ilet borné par les rues Tchapitoulas, Gaiennie, Annonciation et Louisa, et faisant face à chacune des trois dernières rues, savoir: quatre-vingt-un pieds à la rue Louisa, cent quatre-vingt treize pieds huit pouces à la rue Annonciation, cent cinquante-trois pieds trois pouces à la rue Gaiennie, et cent quatre-vingts pieds sur la ligne qui sépare ladite portion de terre de la portion du dit ilet, qui est à l'est, et qui est compris et décrit sur un plan fait par Joseph Pilié, alors voyer de la ville, en date du six mai 1828, et annexé à un acte daté le 18 mai 1835, pardevant Hugh K Gordon, alors notaire en cette ville; avec toutes les améliorations, machines à tanneur et autres qui s'y trouvent.
CONDITIONS:
Le lot de terre ci-dessus décrit sera d'abord offert en bloc aux conditions suivantes, à savoir: un quart comptant, la balance à un et deux ans de crédit en billets portant hypothèque, endossés à satisfaction, portant intérêt à 6 pour cent l'an de leur date jusqu'à l'échéance, et en cas de non paiement, sujets à un intérêt de 10 pour cent l'an, depuis leur échéance jusqu'à parfaite satisfaction.
Mais au cas où ledit lot de terre vendu en bloc, ne rapporterait pas la somme à laquelle il est limité, il sera immédiatement remis en vente par lots détachés, conformément à un plan fait par Jos. Pilié, voyer de la municipalité No. 2, et daté du 16 avril 1841. Chaque lot de terre étant vendu séparément aux conditions ci-dessus énoncées.
2o. Quatre lots de terre, avec les améliorations et bâtisses qui y sont élevées, étant situés sur la batture du faubourg Ste. Marie de cette ville, désignés sur un plan de cette partie de la batture, dressé par Jos. Pilié, ci-devant voyer de cette ville, par les lettres G H J et I, dans l'ilet borné par les rues Levée, Julia, Lafayette (maintenant rue du Commerce) et St. Joseph, mesurant ensemble soixante-cinq pieds cinq pouces face à la rue de la Levée et ayant les profondeurs suivantes, savoir: Deux cent vingt-deux pieds dix pouces du côté de la rue St. Joseph, deux cent vingt pieds deux pouces du côté de la rue Julia, borné en bas par la propriété maintenant ou ci-devant appartenant à Louise Duvivier, f. c. l., en haut par une propriété ci-devant appartenant à Alexandre Sloane, derrière, et dans le fond par la rue Lafayette (ou Commerce) et mesurant soixante-quatre pieds dix pouces face à ladite rue ainsi qu'il appert du plan original, déposé en l'étude de Hughes Lavergne, alors notaire public, maintenant en l'étude de William Christy en date du 14 janvier 1829.
CONDITIONS.
Les lots de terre ci-dessus sur lesquels se trouve le beau bâtiment connu sous le nom de "Port Inspection," sont loués jusqu'au 31 décembre 1843, à Jean Bozant, à raison d'une rente de deux mille cent piastres par an, et seront vendus en bloc sujets au bail ci-dessus. Les conditions seront: un quart comptant et la balance à un et deux ans de crédit, en billets portant hypothèque, endossés à satisfaction, portant intérêt à raison de 6 pour cent l'an de leur date jusqu'à échéance, et en cas de non paiement, 10 pour cent l'an d'intérêt depuis l'échéance jusqu'à satisfaction.
3o. Un certain lot de terre situé sur la batture du faubourg Ste. Marie, de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Nouvelle Levée, St. Joseph, Julie et Lafayette (maintenant rue du Commerce); ensemble avec le magasin en briques, à trois étages qui y est bâti; mesurant environ vingt pieds de face sur la rue Nouvelle Levée et environ cent onze pieds cinq pouces de profondeur.
4o. Un lot de terre situé en-dessous de celui précédemment décrit et dans le même ilet, ayant environ vingt pieds de face sur la rue Nouvelle Levée, sur cent douze pieds un pouce de profondeur, ensemble le magasin en briques, à étages, qui y est situé.
Conditions: Ces deux lots de terre seront vendus séparément, un quart comptant, et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque sur la propriété vendue. Les dits billets portant intérêt à raison de six pour cent l'an de leur date jusqu'à l'échéance, et en cas de non paiement sujets à intérêt de dix pour cent l'an depuis l'échéance jusqu'à parfait paiement.
5o. Un lot de terre situé au faubourg Ste. Marie de cette ville, dans l'ilet renfermé entre les rues Poeyfarre, Josephine, Magasins, et [illegible], mesurant cinquante trois pieds de face à la rue Poeyfarre, sur une profondeur de cent pieds; ensemble les améliorations et bâtisses qui s'y trouvent.
CONDITIONS.
Un quart comptant et la balance à un et deux ans de crédit sur les mêmes conditions que celles exigées pour les propriétés ci-dessus décrites.
6o. DICK, nègre esclave, âgé de 32 ans
7o. FRANK, nègre esclave, âgé de 25 ans.
8o. OLD TOM, nègre esclave, âgé de 55 ans.
CONDITIONS.
Les trois esclaves ci-dessus, moitié comptant, la balance à six mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque sujets aux mêmes intérêts stipulés éventuels que ceux des propriétés immobilières.
9o. Tous les droits, titres et intérêts de la succession d'Alexander Sloane, décédé, sur certain esclave nommé RALPH, pour le présent en la possession de Archibald et Jane Buchanan, à Winton, Missouri.
Conditions: comptant.
ACTIONS DE BANQUE.
1o. Cinquante trois actions dans le fonds capital de la Banque de Cité de cette ville, payées en plein.
2o. Dix neuf actions dans le fonds capital de la Banque des Artisans et Marchands de cette ville, sur lesquelles cinquante piastres par action ont été payées.
3o. Cinquante neuf actions dans le fonds capital de la banque des Citoyens, sur lesquelles 40 piastres par action ont été payées.
4o. Quarante-trois actions dans le fonds capital de la Compagnie d'Assurances Occidentales contre le feu et les risques de mer (Western Marine and Fire Insurance Company), sur lesquelles vingt-cinq piastres par action ont été payées.
5o. Cent soixante-dix actions du fonds capital de la Banque de Carrollton sur lesquelles $30 par action ont été payées.
6o. Douze actions dans le fonds capital de la Compagnie d'Assurance des Marchands de cette ville, sur lesquelles $50 par actions ont été payées.
Conditions: pour les actions de banque comptant.
W. F. C. DUPLESSIS,
20 nov Régistar des Testamens
N. B.—Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant H. B. Cénas, notaire public.

Succession de Peter Lawrie Sloane.
VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.
JEUDI vingt-huit décembre 1843, à midi, à la Bourse de la Cité rue St Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu de trois ordres rendus par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, deux en date du quatre novembre 1843, et l'autre en date du huit novembre 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de Peter Lawrie Sloane, les propriétés foncières ci-après décrites, savoir:
1o. Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui sont dessus, situé dans l'ilet borné par les rues Gravier, Baronne, Union et Carondelet dans le faubourg Ste Marie au-dessus de cette ville, et désigné par le No. quinze sur un plan fait par Louis Bringier, voyer général en date du vingt-quatre décembre mil huit cent trente cinq et déposé en l'étude de H. B Cénas, notaire public pour recours, le dit lot mesure quarante deux pieds trois pouces face à la dite rue Gravier, cent pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No. quatorze, cent trois pieds deux pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne du côté opposé et vingt-six pieds un pouce de large dans le fond (mesure américaine).
CONDITIONS.
Deux mille cinq cents piastres comptant, et la balance à six, douze et dix huit mois en billets divisés en coupons endossés à satisfaction et portant hypothèque sur la propriété vendus avec dix pour cent d'intérêt et en cas de non paiement depuis l'échéance jusqu'à parfait paiement.
2o. Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui sont dessus, situé en cette ville dans l'ilet compris entre les rues Bourgogne, Canal, Dauphine et Douane et désigné par le numéro un sur un plan dressé par Joseph Pilié voyer en date du sept janvier mil huit cent quarante-trois et déposé en l'étude de H. B Cénas, notaire public en cette ville; lequel lot de terre mesure trente pieds de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de cent quarante-six pieds cinq pouces.
3o. Un autre lot de terre ensemble avec les améliorations qui sont dessus, situé dans l'ilet ci-dessus décrit et désigné par No. deux, sur le même plan, lequel lot forme l'encoignure des rues Bourgogne et Douane et mesure vingt-un pieds cinq pouces face à ladite rue de la Douane, sur une profondeur de cent pieds et face à ladite rue Bourgogne.
4o. Quatre autres lots de terre ensemble avec les améliorations qui sont dessus compris dans le même ilet et désignés par les numéros trois, quatre, cinq et six sur le dit plan, lesquels lots mesurent chacun vingt-deux pieds six pouces de face à la dite rue de la Douane sur une profondeur de cent pieds.
Aussi cent cinquante actions du fond capital de la Banque de l'Union de la Louisiane qui reposent sur les six lots de terre ci-dessus décrits.
Les six lots de terre et les cent cinquante actions seront vendus en un bloc.
CONDITIONS:
Comptant, sept cent cinquante piastres, montant de deux diminutions (instalments) arriérées, plus l'intérêt à dix pour cent l'an sur quatre mille cinq cents piastres depuis le premier mars mil huit cent quarante deux jusqu'au paiement dernier desdites sept cent cinquante piastres. Ladite somme de quatre mille cinq cents piastres payable conformément à la charte de ladite Banque de l'Union, à savoir: par diminutions (instalments) de trois cent soixante quinze piastres, au premier jour de mars de chaque année, avec l'intérêt en avance, au taux de sept pour cent par an sur la balance due jusqu'à l'entier paiement de la somme de quatre mille cinq cents piastres.
La balance un cinquième comptant, le reste à six, douze et dix huit mois, l'acquéreur fournissant ses billets endossés à satisfaction assurés par hypothèque sur la propriété vendue et portant intérêt au taux de dix pour cent l'an depuis échéance jusqu'à parfait paiement.
5o. Un lot de terre situé au faubourg des Nonnes, en la paroisse de Jefferson, désigné par le numéro "Treize", sur un plan fait par Joseph Pilié, voyer, en date du quatre juin mil huit cent quarante trois, et annexé à un acte passé devant Félix de Armas, notaire public, sous la date du dix-neuf mai mil huit cent vingt trois; ledit lot mesurant soixante pieds, six pouces de face au chemin Félicité, six pieds cinq pouces de profondeur, cent quatre pieds quatre pouces sur la ligne qui le sépare du lot numéro quatorze, et borné dans le fond par le lot numéro dix-neuf.
6o. Un lot de terre attenant à celui ci-dessus décrit, et désigné sur le même plan par le numéro quatorze, mesurant soixante pieds six pouces de face au dit chemin Félicité, cent quatre pieds, quatre pouces sur la ligne qui le sépare du numéro treize, cent deux pieds, dix pouces sur la ligne qui le sépare du lot numéro quinze, et borné dans le fond par le lot numéro dix-huit.
7o. Un ilet de terre situé à Carrollton, en la paroisse de Jefferson, désigné par le numéro dix-huit, sur un certain plan dressé par Louis Bringier, arpenteur général, et en date du quinze décembre mil huit cent trente-deux, annexé à un acte en l'étude de Théodore Seghers, notaire public, sous la date du quinze décembre mil huit cent trente quatre; ledit ilet compris entre les rues troisième, Holly Grove, Colapissa et Hamilton, et mesurant trois cent cinq pieds sur chacune desdites rues.
8o. La moitié indivise de la batture en face d'un lot de terre situé au faubourg des Nonnes dans la paroisse de Jefferson désigné par le numéro six dans le plan du susdit faubourg enregistré en l'étude de M. de Armas, ledit notaire public à la Nouvelle-Orléans, ledit lot mesurant environ soixante pieds de face de la rue St. André et environ cent vingt pieds de face sur le dit lot de [illegible]
Conditions: La moitié comptant, et la balance à six mois en billets divisés en coupons, assurés par hypothèque et portant intérêt à raison de dix pour cent l'an, depuis échéance jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS,
Régistar des Testaments
Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant H. B. Cénas, notaire public. 20 nov

VENTES DE CE JOUR.

Vente de bottes, souliers, etc. etc.
PAR W. H. ROBERTSON & co,
57, Magasins.
J. W. FURNESS, encanteur.
IL sera vendu aujourd'hui lundi, onze du courant, à dix heures et demie, à leur salle d'encan,
300 caisses, bottes, souliers, brodequins, comprenant un assortiment général. 11 déc—1

Bottes, Brodequins et Souliers.
PAR F. H. PETITPAIN.
AUJOURD'HUI 11 décembre, il sera vendu à 10 heures à son Magasin d'encan, No. 136, rue de Chartres,
100 caisses bottes, brodequins et souliers, parmi lesquelles se trouvent des brodequins Kip de qualité supérieure, des brodequins Russetts, de grosses bottes et un assortiment de chaussons pour femmes et enfans. 11déc

PAR ABAT & DOMINGON.
IL sera vendu lundi 11 décembre 1843, à 10 heures, à leur magasin, No. 131, rue de Chartres, entre les rues Toulouse et St. Louis,
Une quantité de marchandises sèches, habillements, souliers, [illegible] de vente—Lundi, Mercredi et Vendredi,
9 dec

VENTES A L'ENCAN.

PAR FRANCIS FERNANDEZ.
MARDI prochain, 12 du courant, à midi, à son magasin d'encan, No. 123, rue de Chartres, il sera vendu,
Un assortiment de montres à la mode.
Un assortiment de bijouterie.
Une demi douzaine de montres d'or lever très supérieures, à ancre et échappement, article bien recommandé comme étant d'une excellente manufacture.
Trois balles couvertures qui seront vendues en lots au gré des acheteurs. 11 déc—2

Café et Citrons.
PAR HEWLETT & CENAS.
IL sera vendu mardi 12 du courant, 11 heures, au No. 32, rue Gravier, encoignure de la rue du Camp,
136 sacs café de Rio, légèrement avarié, importés par le navire Gaston, de Rio Janeiro, et vendus pour le compte de qui il appartiendra.
Et immédiatement après,
300 caisses citrons frais.
Conditions, comptant 11 déc

PAR HEWLETT & CENAS.
Vente de Coton avarié.
IL sera vendu, mardi 12 du courant à 3 heures, à la Nouvelle Presse, au dessous de la presse à vapeur de la 3me municipalité.
105 balles (plus ou moins) coton avarié à bord du steamer Vicksburg, et vendu pour le compte de qui il appartiendra.
Conditions, comptant. 11 déc—2

Café! Café!
PAR A. FERNANDEZ.
W. DERGER, Encanteur.
IL sera vendu, mardi 12 du courant, à 11 heures A. M., au No. 31, rue de la Commune, pour le compte de qui il appartiendra.
37 sacs de café, en partie endommagés à bord de la goëlette Héro, capitaine Golding, à son dernier voyage de la Havane.
Conditions, Comptant. 11 déc—2

Vente par catalogue de marchandises sèches.
PAR VANWINCKLE & VINCENT.
No. 111, rue de Chartres.
MARDI prochain 12 du courant, à dix heures,
150 lots de marchandises sèches fraîchement importées, étrangères et américaines, et convenables pour la saison,
Telles que: Indiennes, coton blanc et écru, draps, casimirs, couvertures, &c.
Des catalogues et des échantillons seront prêts le matin de la vente. 11dec

Vente par catalogue de marchandises sèches.
PAR F. H. PETITPAIN.
MARDI 12 décembre, il sera vendu à 10 heures, à son Magasin d'encan, No. 136, rue de Chartres,
10 caisses bas assortis, 6 caisses toile d'Irlande de qualité supérieure, 16 caisses indiennes couveau goût, 2 caisses molleton, 10 balles flanelle rouge et blanche, 9 balles flanelle bleus et 2 caisses chemises laine; et
100 lots, comprenant un assortiment choisi de marchandises de saison.
Les catalogues seront prêts et les marchandises pourront être examinées de bonne heure le jour de la vente.
11dec—8

Terrain de valeur dans la 1re. Municipalité.
PAR J A BEARD & RICHARDSON.
IL sera vendu à l'encan, le vendredi 15 décembre, à midi, à la rotonde de la Bourse St. Louis:
1o. 4 lots de terre dans l'ilet No. 53, borné par les rues Marais, St. Pierre, Orleans et Treme, étant les Nos. 2, 3 et 4, ainsi qu'il appert d'un plan dressé par Bourgerol, arpenteur de la ville, mesurant chaque 31 pieds 11 pouces 6 lignes de face à la rue d'Orléans, sur une profondeur de 114 pieds 3 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles.
2o. Quatre lots de terre dans l'ilet No. 75, borné par les rues Claiborne, du Maine, Derbigny et Ste-Anne, étant les Nos. 12, 13 et 16, sur un plan par Bourgerol, arpenteur de la ville, mesurant chacun 31 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue Claiborne, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles.
Conditions:—Un dixième comptant, la balance à 6, 9 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant L. T. Caire, not. pub. 11dec—3

Vente de Syndic.
PAR JOHN M. BACH.
VANWINCKLE & VINCENT, encanteurs.
EN vertu d'un ordre de l'honorable cour de la Cour du Premier District Judiciaire, en date du 1er. Décembre, il sera vendu le mercredi, 20 décembre, à 10 heures, sous la direction du syndic de la faillite de A. Rasch, à la résidence de A. Rasch, rue de Chartres, entre les rues Conti et Bienville, un assortiment d'argenterie, plaque de Sheffield et Birmingham, montres Lepine et patent lever, lampes astrales, &c.
Ensemble un bel assortiment de bijouterie, articles de goût et autres.
Conditions: comptant.
La vente sera continuée de jour en jour jusqu'à terminaison. 11 dec—9

Registres blancs, fournitures de bureau, ouvrages divers, etc. etc.
PAR HEWLETT & CENAS.
IL sera vendu mardi, 12 du courant, à dix heures, au magasin de Wm. McKean, encoignure des rues du Camp et Commune,
Un grand assortiment soigneusement choisi de registres blancs, fournitures de bureau, et ouvrages divers.
Les négociants, les maîtres d'école et les marchands sont invités à venir examiner ces marchandises la veille de la vente.
Conditions: à la vente. 4 déc—6

Propriétés de Valeur dans la 1ère. et la 2me. Municipalité.
PAR J. A. BEARD & RICHARDSON.
IL sera vendu à l'encan vendredi, 15 décembre, à midi, à la rotonde de la Bourse St. Louis, les propriétés de valeur ci-après mentionnées
Sans réserve.
1o. Ce beau lot de terre situé Front Levée, entre les rues Bienville et Conti, mesurant 21 pieds 9 pouces 3[4] de face à la rue de la Levée, sur 154 pieds de profondeur. Ensemble toutes les améliorations qui s'y trouvent, consistant en un magasin à 4 étages à l'épreuve du feu et le magasin de derrière à 5 étages dans le fond, connu sous le nom de magasin de quincaillerie de Vor. David. Ce magasin peut être loué $3000 par an pour 5 ans de jour de la vente.
Conditions—$10,000 comptant, et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois, en billets approuvés et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
2o. Trois lots de terre étant les Nos. 1, 2 et 3, sur un plan dressé par J. Gummsy, dans l'ilet borné par les rues St. Charles, Carondelet, Julia et Girod, mesurant chaque 21 pieds 9 pouces et 8 lignes de face à la rue St. Charles, sur 106 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles, n'ouvrant sur une allée dans le fond de 4 pieds de large; ensemble toutes les améliorations qui s'y trouvent, se composant de 2 maisons en bois. Cette propriété est très convenablement située pour une résidence particulière.
Conditions:—Moitié comptant, la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets approuvés et endossés avec hypothèque jusqu'à paiement final.
3o. Quatre lots de terre étant les Nos. 1, 2, 3 et 4, sur un plan qui sera exhibé le jour de la vente, dans l'ilet borné par les rues Commune, Gravier, St. Pierre et St. Paul, mesurant chacun 25 pieds 10 pouces et 6 1[2] lignes sur la rue de la Commune; le lot No. 1 ayant une profondeur de 135 pieds, 10 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles, le No. 2 mesure 133 pieds 10 pouces et 5 lignes sur la ligne le séparant du lot No. 1, et 127 pieds 10 pouces et 3 lignes sur la ligne du lot No. 3. Les Nos. 3 et 4, mesurant 127 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Ensemble quatre belles maisons en briques de 3 chambres chacune et cuisines en briques à deux étages, citernes, hydrants et cour pavée dans le fond, avec une allée de 6 pieds en commun avec toutes les autres bâtisses qui sont actuellement louées à de bons locataires jusqu'au 1er. novembre 1844.
4o. Un lot de terre dans le même ilet, mesurant 23 pieds 2 pouces de face à la rue St. Paul, 21 pieds 7 pouces dans le fond, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes sur le côté le séparant des lots Nos. 1, 2, 3 et 4, et 127 pieds sur l'autre ligne.
Conditions—Moitié comptant, 1[4] en billets de la Banque des Citoyens, et la balance un et deux ans de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
5o. Deux lots de terre étant les Nos 1 et 2, sur un plan qui sera exhibé à la vente, dans l'ilet borné par les rues Commune, Gravier, St Pierre et St. John, mesurant chacun un pied 11 pouces et 6 1[2] lignes de face à la rue de la Commune, sur une profondeur de 111 pieds 10 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles; ensemble toutes les améliorations qui s'y trouvent se composant de deux excellentes maisons en briques avec 6 bonnes chambres dans chaque, et deux cuisines en briques à étage, citernes, hydrants et cour pavée dans le fond, avec une allée commune, actuellement louées à de bons locataires.
Conditions—Moitié comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets approuvés et hypothéqué. Il existe 30 actions du fonds capital de la Banque des Citoyens sur cette propriété qui peuvent rester dessus ou être vendues aux prix du cours.
Pour plus de détails et voir les plans, s'adresser à l'auction Mart, rue du Camp.
Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant L. T. Caire, notaire public. 1 déc—

Vente de Syndic.
PAR JOHN M. BACK, Bureau, rue St. Charles.
VAN WINKLE & VINCENT, encanteurs.
EN vertu d'un ordre de la Cour du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, en date du 18 octobre 1843, il sera vendu le jeudi, 3 janvier 1844, à la Bourse St Louis, entre les rues Chartres et Royale, sous la direction du syndic de la faillite de A. Rasch.
1o. Un lot de terre dans le faubourg Marigny, désigné par le No. 5, sur le plan original, dressé par le Député voyer le 9 avril 1832, et déposé en l'étude de C. Pollock, N. P. Ledit lot ayant, mesure anglaise, cinquante trois pieds 11[2] pouce de face à la rue Bagatelle, entre les rues Bons Enfans et Amour, sur cent cinquante pieds dix pouces et trois lignes de profondeur sur des lignes parallèles, ensemble une maison en bois, divisée en trois appartements, qui se trouve dessus.
2o. Un lot de terre sur le côté est de la rue de l'Esplanade, entre les rues Moreau et Casacalvo, mesurant, mesure anglaise, vingt huit pieds sept pouces et une ligne de face à la rue de l'Esplanade, sur une profondeur de cent six pieds, six pouces et sept lignes, entre lignes parallèles, conformément au plan dressé par Jacob F. Bothhans, député voyer général, en date du 1er. avril 1836 et déposé en l'étude de F. Grima, not. pub ensemble une maison en briques à trois étages et toutes les bâtisses, améliorations et dépendances y appartenant.
3o. Un lot de terre situé dans la rue de la Douane, entre les rues Dauphine et Bourbon, mesurant trente deux pieds deux pouces de face à ladite rue de la Douane, sur une profondeur de vingt treize pieds quatre pouces de profondeur, plus ou moins, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Conditions: comptant.
Les actes de vente pardevant H. B. Cénas, not. pub., aux frais des acquéreurs. 29 nov—4 en 30j

VENTE A L'ENCAN.
IL sera vendu le 16 décembre prochain, à midi, dans la rotonde de la Bourse St. Louis, par le ministère de J. B. Bloche, encanteur, les lots de terre ci-après décrits.
1o. Un lot de terre situé au faubourg Washington, (district [illegible]) ayant 46 pieds sept pouces neuf lignes de face à la rue Morean, entre la rue St. Ferdinand et la Presse à coton, sur cent cinquante huit pieds de profondeur.
2o. Vingt deux lots de terre formant tout l'ilet compris entre les rues Urquhart, Morales, Feliciana et Clouet, ledit ilet désigné par le No. 13 sur le plan original dressé par L. Jos. Pilié, député voyer, daté du 17 mai 1833, déposé en l'étude de C. Pollock, notaire.
3o. Quatre lots de terre désignés par les Nos. 6, 7, 8 et 9 de l'ilet No. un sur le plan ci-dessus mentionné, compris entre les rues Grands Hommes, Craps, Louisa et Piété, les dits quatre lots contigus et ayant chacun 30 pieds de face à la rue Piété, sur 118 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur.
4o. Six lots de terre désignés par les Nos. 4, 9, 10, 11, 12 et 13 de l'ilet No. Six du même plan, compris entre les rues Amour, Louisa, Bons Enfans et Clouet—le lot No. 4 ayant 33 pieds 3 pouces de face à la rue Louisa, sur cent trente-sept pieds huit pouces de profondeur, et les Nos. 9, 10, 11, 12, contigus et ayant chacun 30 pieds de face à la rue des Bons Enfans, sur 120 pieds de profondeur et le No. 13 Bons Enfans, sur 120 pieds de profondeur et le No. 13 [illegible] 30 pieds 8 pouces de face à la rue des Bons Enfans sur 120 pieds de profondeur.
5o. La moitié indivise de trois lots de terre situés sur la batture de la 3me. municipalité, entre les rues Marigny et Mandeville, ayant chacun (mesure française) vingt pieds de face sur la rue de la Vieille Levée, sur cent cinquante et un pieds de profondeur entre lignes parallèles, les dits lots désignés par les Nos. [illegible] soixante pieds [illegible] dressé par Louis Surgi, en date du [illegible] 1835, déposé en l'étude de Jos. Cuvillier, notaire, [illegible] ensemble les constructions en briques à trois étages qui se trouvent sur lesdits lots de terre.
Cette vente sera faite aux conditions suivantes, savoir: un cinquième comptant, et la balance à six, douze, dix-huit et vingt-quatre mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction des vendeurs, clause [illegible] dix pour cent d'intérêt en cas de non paiement à l'échéance, et hypothèque spéciale sur l'immeuble vendu jusqu'à parfait paiement, avec la clause de non aliénando.
N. B.—Les banquettes sur le lot de terre premièrement désigné sont faites et payées.
Les plans des terrains seront exposés à la Bourse quelques jours avant la vente.
Les actes de vente pardevant Achille Chiapella, notaire, aux frais des acquéreurs. 18 nov